

République Islamique de Mauritanie
Wilaya du Guidimakha
Moughataa de Ould-Yengé

Monographie de la commune de *Ould-Yengé*

novembre 2002

Le mot du Maire

Les populations de la commune de Ould-Yengé et son conseil municipal se félicitent et se réjouissent pleinement de la réalisation de la monographie de leur commune.

Cette monographie a été mise au point grâce à la conjugaison de deux facteurs importants :

- D'une part, le désir sans cesse des populations de trouver un cadre organisationnel de développement local,**
- Et d'autre part, la bonne volonté de la coordination du GRDR en Mauritanie dans notre région (Guidimakha).**

La concertation entre les deux partenaires a abouti à l'élaboration de ce document qui constitue pour nous aujourd'hui un outil privilégié de développement local avec la création d'un cadre de concertation où toutes les localités, toutes les sensibilités et toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées. Ce cadre de concertation à son tour a mis en place un comité de développement local au pouvoir exécutif. Ce sont ces instances qui prochainement définiront et exécuteront des actions pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

La monographie que voici, est la véritable carte d'identité de notre commune, donc un guide et une référence pour tous ceux qui voudront nous prêter main forte.

Et c'est l'occasion pour nous de lancer un appel aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, et à tout autre partenaire ou bailleur de fonds afin qu'ils interviennent dans notre commune selon les opportunités qui s'offrent, et nous les remercions d'avance.

Nous ne saurions finir sans adresser nos vifs remerciements et toutes notre reconnaissance à la coordination du GRDR à Sélibaby pour les sacrifices aussi bien humains que matériels qui ont été consentis pour la réalisation de cette monographie.

A mon et au nom de toute ma commune, nous les prions de trouver là toute notre sincère gratitude et notre entière disponibilité.

**Le Maire de la commune de Ould-Yengé
Seydou KANE**

Sommaire

Partie A- <i>Ould-Yengé</i> : entre commune rurale et urbaine	p. 6
A.1. Une récente entité territoriale	p. 6
A.2. Dans la vallée de <i>l'Oued Karakoro</i>...	p. 6
A.2.1. Des eaux de pluies éphémères	p. 7
A.2.2. Inondations et ensablements	p. 8
A.3. Tissus urbains et villageois : deux logiques d'implantation	p. 8
A.3.1. La localité <i>Ould Yengé</i> : un récent pôle urbain	p. 9
a- <u>De l'implantation villageoise à l'urbanisation</u>	p. 9
a.1. Une localité rurale carrefour de transhumants (les origines : années 40)	p. 9
a.2. Implantation de la moughataa et première sédentarisation massive (années 60)	p. 9
a.3. L'extension progressive de l'urbanisation : 3 nouveaux quartiers (années 70 à nos jours)	p. 9
b- <u>Un tissu urbain diversifié et des spécificités de quartiers</u>	p. 10
b.1. Quartier Ksar	p. 10
b.2. Quartier Administratif	p. 10
b.3. Quartier Militaire	p. 10
b.4. Quartier Tevragh Zeïna	p. 10
b.5. Quartier Foulabé	p. 11
A.3.2. Des localités rurales périphériques	p. 11
a- <u>La proche périphérie</u>	p. 11
b- <u>De petits pôles ruraux</u>	p. 12
A.4. Une capitale de Moughataa mal desservie	p. 12
A.4. 1. Une place d'échange de biens et de services	p. 12
A.4.2. Des infrastructures de communication peu développées	p. 12
A.4.3. Une place centrale contestée	p. 13
A.5. Sédentarisation, extension urbaine, dépeuplement... Quel équilibre socio-démographique ?	p. 14
A.5.1. De la sédentarisation au dépeuplement	p. 14
A.5.2. Regroupements ethniques et familiaux	p. 15
A.5.3. Importance des femmes et des jeunes	p. 16
A.5.4. Des flux de main d'œuvre vers l'extérieur	p. 16
a- <u>Des migrations internationales modérées</u>	p. 16
b- <u>Un bassin de main-d'œuvre national et local</u>	p. 17
c- <u>Conséquences des migrations pour les populations locales</u>	p. 17

A.6. La difficile émergence d'un pôle de services	p. 18
A.6.1. Un pôle administratif départemental	p. 18
A.6.2. Des services de santé en cours de renforcement	p. 18
<i>a- <u>Un centre de santé de type B</u></i>	<i>p. 18</i>
<i>b- <u>Approvisionnement en médicaments : pharmacies publiques et privées</u></i>	<i>p. 19</i>
A.6.3. Enseignement et formation	p. 19
<i>a- <u>Répartition des établissements publics d'enseignement fondamental</u></i>	<i>p. 19</i>
<i>b- <u>Enseignement secondaire et supérieur</u></i>	<i>p. 20</i>
<i>c- <u>Alphabétisation et autres formations</u></i>	<i>p. 20</i>
A.6.4. Ressources en eau potable	p. 21
<i>a- <u>Le réseau d'adduction urbain saturé</u></i>	<i>p. 21</i>
<i>b- <u>Des forages et des puits défectueux</u></i>	<i>p. 21</i>
A.6.5. Un pôle commercial étroit et mal desservi	p. 22
A.6.6. La place importante de l'agriculture et de l'élevage	p. 23
<i>a- <u>Pratiques culturelles</u></i>	<i>p. 23</i>
<i>b- <u>Elevage</u></i>	<i>p. 24</i>
<i>c- <u>Produits forestiers</u></i>	<i>p. 25</i>
<i>d- <u>Agriculture / élevage : complémentarité et antagonisme</u></i>	<i>p. 25</i>
<i>e- <u>Des ressources menacées : quel avenir pour la société rurale ?</u></i>	<i>p. 25</i>
 Partie B- Des dynamiques sociales pour le développement local	 p. 27
B.1. De l'entité à l'identité communale	p. 27
B.1.1. Processus de décentralisation et création de la commune	p. 27
B.1.2. Un statut de Commune urbaine controversé	p. 27
B.1.3. Des limites territoriales détachées de réalités naturelles et sociales ?	p. 28
B.2. Une jeune commune aux ressources très limitées	p. 29
B.2.1. Un large champ de compétences communales	p. 29
B.2.2. Des ressources humaines et financières très limitées	p. 30
<i>a- <u>Une équipe municipale restreinte</u></i>	<i>p. 30</i>
<i>b- <u>De faibles recettes fiscales</u></i>	<i>p. 30</i>
B.3. Un encourageant dynamisme socioprofessionnel	p. 31
B.3.1. Compositions sociales et dynamismes associatifs	p. 31
<i>a- <u>Des migrants peu organisés</u></i>	<i>p. 31</i>
<i>b- <u>Associations des jeunes en quête de renforcement</u></i>	<i>p. 32</i>
<i>c- <u>Des femmes promotrices de développement local</u></i>	<i>p. 32</i>

B.3.2. Emergence d'un réseau de coopératives professionnelles	p. 32
a- <i>Une culture d'association et de coopération</i>	p. 32
b- <i>Le maraîchage : un élan confirmé pour la coopération locale</i>	p. 33
c- <i>Diversifications des activités</i>	p. 33
d- <i>Des réseaux socioprofessionnels</i>	p. 33
d.1- <i>Une union de coopératives</i>	p. 33
d.2- <i>Des fédérations et réseau d'acteurs économiques</i>	p. 34

Partie C- Quels enjeux pour le développement de Ould-Yengé ? **p. 35**

C.1. Accessibilité aux services de bases **p. 35**

C.2. Gestion des ressources et développement économique **p. 36**

C.3. Organisation des dynamiques communales **p. 37**

LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX :

Figure 1 : Carte de Ould-Yengé dans le Guidimakha	p. 6
Figure 2 : Carte de la commune de Ould-Yengé	p. 7
Figure 3 : Pyramides des âges (ville de Ould Yengé 2002)	p. 16
Figure 4 : Répartition des équipements et services publics dans les quartiers de la ville de Ould Yengé	p. 18
Figure 5 : Aire d'intervention de l'UCDOB	p. 33
Tableau 1 : Pluviométrie annuelle (en mm)	p. 7
Tableau 2 : Localités de la communes de Ould-Yengé	p. 12
Tableau 3 : Population de la communes de Ould-Yengé	p. 14
Tableau 4 : Importance et répartition des migrants par localité	p. 16
Tableau 5 : La santé dans la communes de Ould-Yengé	p. 19
Tableau 6 : L'éducation dans la communes de Ould-Yengé	p. 20
Tableau 7 : Répartition des filles et des garçons par niveau d'enseignement suivi	p. 20
Tableau 8 : Répartition des cours d'alphabétisation	p. 21
Tableau 9 : Ressources en eau dans la communes de Ould-Yengé	p. 21
Tableau 10 : L'agriculture dans la communes de Ould-Yengé	p. 23
Tableau 11 : Répartition des espèces cultivées par zones de cultures	p. 23
Tableau 12 : L'élevage dans la communes de Ould-Yengé	p. 24
Tableau 13 : Densité de population	p. 28
Tableau 14 : Atouts et contraintes : Accessibilité aux services de bases	p. 35
Tableau 15 : Atouts et contraintes : Gestion des ressources et développement économique	p. 36
Tableau 16 : Atouts et contraintes : Organisation des dynamiques communales	p. 37

ANNEXES

Annexe 1- Contexte et méthodologie de la monographie	p. 38
Annexe 2- Fiches de synthèse par localité	p. 43
Annexe 3- Les priorités de la population par localité	p. 48
Annexe 4- Contacts et personnes ressources	p. 49

Partie A :

Ould-Yengé : entre commune rurale et urbaine

A.1. Une récente entité territoriale

C'est en 1987, par l'ordonnance 87-289, que la commune de *Ould-Yengé* a été créée. A cette date, la localité de *Ould Yengé*, chef-lieu de moughataa depuis 1961, devient aussi chef-lieu de commune. Ainsi, *Ould-Yengé* se voit conférer le statut de commune urbaine au même titre que l'ensemble des chefs-lieux de moughataa.

Le décret n° 87.264 porte création et dénomination de la commune, il définit son chef-lieu et ses limites territoriales :

« Les limites territoriales de la commune de *Ould Yengé* sont définies ainsi qu'il suit :

- Au nord, ouest et sud : **un rayon de 6 km** mesuré à partir d'un point central, dénommé résidence du préfet de *Ould Yengé* - latitude : 15°32' et longitude 11°43' -
- Au sud-est avec la République du Mali.»

Ainsi, la commune de *Ould-Yengé* est limitrophe :

- Au nord-est, de la wilaya de l'*Assaba* et plus précisément avec la commune de *Hamoud* (département de *Kankossa*) ;
- Au sud-est, du Mali (le *Karakoro* et un de ses affluents, l'oued *Bilkouaté*, marquent une frontière naturelle délimitant les deux pays) ;
- Au nord et à l'ouest, de la commune de *El Laweinatt* ;
- Au sud-ouest, de la commune de *Tektaké* ;
- Au sud, de la commune de *Bouilly*.

Sur le terrain, à l'exception de la frontière mauritano-malienne matérialisée par les oueds *Karakoro* et *Bilkouaté*¹, les limites communales ne correspondent à aucune réalité naturelle ou anthropologique. La délimitation du territoire communal est avant tout un marquage administratif.

A.2. Dans la vallée de l'Oued Karakoro...

D'après les limites fixées par le décret relatif à sa création, la commune s'étend sur une superficie estimée à 85 km².

Elle est comprise dans la zone géographique dite du *Karakoro* qui tire son nom de l'oued majeur, affluent du *Fleuve Sénégal*, qui la traverse. Le *Karakoro* est un élément marquant du territoire de la

¹ Cet oued est aussi appelé *Manguéta* selon l'Institut National de Géographie (IGN)-Paris, d'après les cartes de l'Afrique de l'Ouest au 1/200 000

commune. C'est une des limites du territoire (frontière naturelle entre la Mauritanie et le Mali). Il constitue aussi un fort potentiel pour les activités humaines et plus particulièrement pour l'agriculture et l'élevage. Seulement, à l'instar du *Guidimakha*, ce territoire connaît d'importantes contraintes naturelles limitant son développement.

A.2.1. Des eaux de pluies éphémères

Parmi les contraintes naturelles figurent les conditions climatiques. Le climat de *Ould-Yengé* correspond à celui de la zone *soudano-sahélienne*, il se caractérise par une saison des pluies d'une durée de 3 à 4 mois (de juillet à octobre), une saison sèche (de novembre à février) et une saison chaude (de mars à juin).

Durant la saison chaude, les températures maximales dépassent quotidiennement les 40°C. En période d'hivernage, les températures avoisinent les 30°C.

La répartition des précipitations est très inégale en fonction des saisons : la quasi-totalité des pluies se répartit sur les mois d'hivernage. L'inégalité de répartition des pluies est aussi significative d'une année à l'autre. Ainsi, la moughataa de *Ould Yengé*, plus généralement la wilaya du *Guidimakha*, ont connu un déficit pluviométrique très marqué depuis le début des années 70. Le tableau suivant présente des relevés récents pour différentes stations de la Wilaya, dont *Ould Yengé*.

Tableau 1 : Pluviométrie annuelle (en mm)

Année Stations	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1999	2000	2001	Moyenne 1991- 2001
<i>Ould-Yengé</i>	269	258	298	345	499	358	429	691	353	479	397,9
<i>Sélibaby</i>	433	337	575	663	584	358	429	659	656	472	516,6
<i>Khabou</i>	502	435	400	487	527	267	336	670	610	434	466,8
<i>Gouraye</i>	377	354	385	676	618	225	440	726	601	427	482,9

(Remarque : les données 1998 pour *Ould-Yengé* sont indisponibles)

Source : Délégation régionale MDRE Sélibaby

D'après ces données, durant les onze dernières années, *Ould-Yengé* est la station du *Guidimakha* ayant enregistré les plus faibles volumes de précipitations.

D'autre part, si au cours des dernières années la pluviométrie a augmenté, la sécheresse continue de se faire ressentir sur la commune de *Ould-Yengé*. La sécheresse ayant des conséquences directes sur les ressources naturelles, elle est une des causes principales des difficiles conditions de vie de la population (mauvaises récoltes, perte de cheptel, difficultés pour l'approvisionnement en eau).

D'autre part, l'évapotranspiration constitue une autre cause importante du rapide épuisement des eaux de surface non drainées (mares et autres petites étendues d'eau présentes sur la commune). La perte d'eau par évapotranspiration est estimée à 250 mm par mois durant la saison sèche et chaude.

La sécheresse qui affecte la région est liée, comme nous venons de le voir, à une carence pluviométrique, à une forte évapotranspiration, mais aussi et surtout à une très faible mobilisation des eaux de surface. En effet, la majeure partie des eaux de pluies est très rapidement drainée et évacuée

par l'oued *Karakoro* confluent au *Fleuve Sénégal*. Ainsi, la ressource en eau est difficilement mobilisée pour garantir notamment une meilleure production agricole.

A.2.2. Inondations et ensablements

La commune de *Ould-Yengé* s'étend dans la vallée de l'oued *Karakoro*. Le chef-lieu de la commune, situé sur la rive droite du *Karakoro*, s'élève à une altitude avoisinant les 60 mètres. Le relief est globalement très peu marqué. Quelques escarpements mineurs dominent les oueds : au sud-ouest du *Karakoro* et de part et d'autre du *Bilkouaté* à proximité des localités de *Lebheïre*. En limite ouest de la commune, l'altitude atteint 100 mètres avec un dénivelé relativement faible. C'est dans cette aire située au pied du plateau de l'*Assaba* que la plupart des oueds drainant le territoire communal prennent leur source.

Parmi les affluents du *Karakoro*, l'oued *Bilkouaté* est sans doute le plus important, il conflue au *Karakoro* au niveau de la ville de *Ould Yengé*. D'autre part, comme nous l'avons vu précédemment, l'oued *Bilkouaté* constitue avec le *Karakoro* la frontière naturelle délimitant la Mauritanie et le Mali.

On citera également les oueds *Chelkha Dakhna* (portant le nom d'une localité de la commune de *Boully*) et *Ould Yengé* convergeant comme le *Bilkouaté* au niveau du chef-lieu de commune. Comme un nombre important d'autres petits oueds, ces deux affluents prennent leur source à l'ouest de la commune.

En période d'hivernage, les oueds drainant d'intenses précipitations constituent des barrières naturelles limitant fortement la circulation de personnes et de marchandises. Le lit mineur de l'oued *Karakoro* vers lequel confluent tous ces petits oueds déborde régulièrement. Ces terres inondées en période d'hivernage constituent une fois drainées des terrains aux sols fertiles, propices à l'agriculture. Mais les inondations représentent aussi une limite pour l'extension de l'urbanisme, en particulier pour la ville de *Ould Yengé*. En 1999, année qui a enregistré des précipitations records, les zones d'habitat ont été fortement touchées par les inondations. Ce fut le cas, en particulier, des bâtiments en banco situés dans des zones inondables.

D'autre part, dans cette aire, la remise en mouvement des dunes bordant l'est et le sud-est du massif de l'*Assaba* engendre des phénomènes d'ensablements menaçant les bas-fonds, les terres cultivées, les pâturages, les habitations et les pistes.

A.3. Tissus urbains et villageois : deux logiques d'implantation

Le site de la ville de *Ould Yengé*, correspondant au point de convergence des oueds *Karakoro*, *Bilkouaté* et *Ould-Yengé*, connaît des caractéristiques privilégiées pour l'exploitation agricole. Ce fait explique la sédentarisation des premiers habitants de l'actuel pôle urbain et de certaines autres localités qui composent la commune.

En 2002, les limites communales définies par l'administration en 1987 regroupent un ensemble de 15 localités.

Comme pour toute commune urbaine, le chef-lieu de commune de *Ould-Yengé* se situe au centre du territoire communal. Les 14 localités rurales se répartissent le long d'axes de circulation convergeant tous au chef lieu de commune.

A.3.1. La localité *Ould Yengé* : un récent pôle urbain

a- De l'implantation villageoise à l'urbanisation

a.1. Une localité rurale carrefour de transhumants (les origines : années 40)

Dès le début du XX^{ème} siècle (1909), le site actuel de la ville de *Ould Yengé* aurait été exploité par les habitants de *Salkha-Dakhna* (village de la commune voisine de *Boully*) de la tribu des *Ehel Modinalla* en vue de satisfaire leur besoin en terres agricoles et pâturages.

Appelée initialement *Karakoro* et rebaptisée plus tard *Gourel Boky* (hameau du baobab) ou *Gourel Sernabe* (hameau des marabouts), *Ould Yengé* devrait son appellation actuelle² à son occupation à la fin du XIX^{ème} siècle par la fraction des *Oulad Leghweizi* (tribu des *Ouled Mbarek*) dont le chef s'appelait alors *Yengé Ould Ely M'hamed*³ et aurait été enterré quelque part à proximité de la localité.

L'urbanisation de la localité de *Ould-Yengé* débute en 1936 avec la venue de familles peules issues pour la plupart de la localité de *Chalkha Dakhna*. Les concessions de ces familles constituent aujourd'hui, le quartier historique de la ville qui porte le nom de « *Ksar* ».

Dans cette première moitié du XX^{ème} siècle, la localité de *Ould Yengé* est un des carrefours les plus importants de transit et de séjour continuels des transhumants et des commerçants longeant l'oued *Karakoro* pour rejoindre au sud la vallée du *Fleuve Sénégal*.

a.2. Implantation de la moughataa et première sédentarisation massive (années 60)

En 1961, l'administration étatique décide de bâtir sur le site de *Ould Yengé* le Chef-lieu de la deuxième moughataa du *Guidimakha* (après *Sélibaby*). Cette décision de l'Etat marque un tournant dans l'évolution de la localité. Les terres agricoles cultivées par les premières familles de *Ould Yengé* ont été progressivement cédées à l'Etat en vue de la construction d'un certain nombre d'équipements et d'établissements publics destinés à accueillir l'administration départementale.

Parallèlement à l'implantation de l'administration, une importante sédentarisation a touché la localité. Les nouveaux résidents permanents, essentiellement d'origine maure, guidés par le souhait de disposer davantage de confort matériel et économique s'installent au voisinage des établissements publics pour former le quartier « *Administratif* ».

a.3. L'extension progressive de l'urbanisation : 3 nouveaux quartiers (années 70 à nos jours)

Dans les années 70, l'urbanisation s'étendra aux quartiers dits « *Militaire* » et « *Tevragh Zeïna* ».

L'essentiel de la croissance urbaine s'effectue courant des années 80 et 90. Des familles d'origine maure, souvent aux conditions de vie très modestes, mais aussi quelques commerçants ou fonctionnaires, viennent habiter ces quartiers.

Aussi, à la fin des années 70, un nouveau quartier est créé. Il s'agit du quartier « *Foulabé* » dont les habitants, des familles peules venues chercher du travail, se sont installés en périphérie des quartiers « *Ksar* » et « *Administratif* ». Ce quartier, de part l'origine ethnique de ses habitants, est parfois considéré comme faisant partie du quartier « *Ksar* ».

² Le nom d'*Ould Yengé* aurait été attribué à la localité en 1946 par l'administration.

³ D'après une autre hypothèse, le nom *Ould Yengé* serait lié à *Yengé Belal* qui était un captif peul de la tribu de *Ranaghabé* présente sur ce territoire à la même époque que les *Ouled Mbarek*.

b- Un tissu urbain diversifié et des spécificités de quartiers

(Cf. Figure 3 : Répartition des équipements et services publics dans les quartiers de la ville de Ould Yengé)

On distingue à *Ould Yengé* des espaces urbains aux caractéristiques différentes. Ainsi, selon des critères urbanistiques, économiques, démographiques, socio-ethniques et historiques, on peut définir 5 ensembles urbains présentant en leur sein une certaine homogénéité.

Afin d'avoir une meilleure image de la ville de *Ould Yengé*, ces "ensembles homogènes urbains" (quartiers) font l'objet ci-dessous d'une analyse du tissu urbain

b.1. Quartier Ksar

Il s'agit du quartier historique de *Ould Yengé*. En effet, les concessions constituant le quartier « *Ksar* » ont été celles des premiers habitants sédentaires de la ville.

Le logement est de loin la principale vocation de ce quartier. Comme traditionnellement chez les communautés peules, la concession regroupe plusieurs foyers dont les membres ont des liens de parenté très proche. On recense une trentaine de concessions dans ce quartier. La taille de la concession est très variable. Les plus petites n'occupent guère plus de quelques centaines de m² et compte deux à trois éléments bâtis. Quant aux plus grandes elles s'étendent à plus de dix milles m² et regroupent plus d'une dizaine de bâtiments.

Dans sa grande majorité, le bâti se compose de bâtiments en banco et plus rarement en ciment. La plupart des foyers possèdent aussi un petit hangar en bois.

b.2. Quartier Administratif

Ce quartier constitue le centre administratif et commercial de la ville. Comme son nom l'évoque, le quartier « *Administratif* » regroupe les sièges des principaux équipements administratifs de la moughataa, le collège et l'une des deux écoles de la ville, le dispensaire de santé, mais aussi un pôle commercial appelé plus communément le « *Marché* ». Ce quartier est donc un lieu de rencontre quotidien pour les habitants de la ville et plus globalement pour l'ensemble de la population communale.

Cependant, sa vocation résidentielle n'est pas négligeable. En effet, il s'agit du quartier le plus peuplé de *Ould Yengé*. Il regroupe environ 145 foyers. Le quartier est moins densément bâti que le « *Ksar* » mais est très étendu. La population est exclusivement Maure (Maure blanc et Haratine).

Chaque foyer compte en moyenne deux à trois éléments bâtis : un bâtiment principal généralement en banco, ainsi qu'un à deux grands hangars en bois et de plus en plus souvent en ciment.

b.3. Quartier Militaire

Ce quartier tire son nom du fait qu'il abrite la caserne militaire de la moughataa. Il demeure exclusivement résidentiel. Il s'agit du quartier le plus vaste de la ville, mais l'habitat est relativement dispersé. Il regroupe environ 130 foyers. La composition ethnique et la nature de l'habitat sont similaires à celle du quartier « *Administratif* ».

b.4. Quartier Tevragh Zeïna

En périphérie de la ville, situé au-delà d'un oued, ce quartier n'est pas contigu au reste de la ville. Légèrement en retrait des quartiers « *Administratif* » et « *Ksar* », il apparaît comme un petit hameau résidentiel peu étendu et peu densément bâti. Les habitants de ce quartier sont d'origine maure. On

recense 37 foyers. Quant à la structure du bâti, elle est très proche de celles des deux autres quartiers maure de la ville.

Aussi, le petit élevage est particulièrement abondant dans les terrains alentours des foyers.

« *Tevragh Zeïna* » ne compte aucun équipement public, ni même de commerce. Ainsi, ce quartier est davantage à l'image d'une localité rurale qu'un quartier urbain.

b.5. Quartier Foulabé

Limitrophe aux quartiers « *Administratif* » et « *Ksar* », « *Foulabé* » regroupe une quarantaine de petites concessions peules. A l'instar de « *Tevragh Zeïna* », il s'agit d'un petit quartier essentiellement résidentiel. Les concessions sont relativement étendues plus de deux milles m² pour la plupart, elle compte jusqu'à une dizaine d'éléments bâtis : des bâtiments et des cases en banco ainsi que quelques hangars en bois.

Ce quartier abrite une population d'origine rurale essentiellement vouée au petit élevage et à l'exploitation agricole des terres situées à proximité du quartier.

A.3.2. Des localités rurales périphériques

En plus de son chef-lieu, la commune de *Ould-Yengé* compte 14 localités rurales qui regroupent dans leur ensemble un peu plus de 50 % de la population communale totale⁴.

Toutes ces localités se répartissent dans la moitié nord du territoire communale. Si bien que tout le sud de la commune, c'est-à-dire de la ville de *Ould Yengé* à la localité de *Chalkha Dakhna* (commune de *Boully*), est inhabité.

Selon leurs caractéristiques démographiques et leur logique d'implantation, on peut distinguer deux grands types de localités villageoises :

- Les petites localités situées dans le prolongement direct de la ville,
- Les pôles villageois plus importants ou regroupant plusieurs localités excentrées par rapport à *Ould-Yengé*.

a. La proche périphérie

Dans le courant des années 70 et de manière plus marquée à *Ould-Yengé* dans les années 80, un nombre important de familles d'éleveurs maures et peuls se sédentarisent. Ce phénomène s'explique par l'ampleur de la sécheresse, forte contrainte pour l'élevage, et par l'attrait de l'accès à la propriété foncière.

Ainsi, les populations nomades cherchant à se sédentariser se regroupent dans des campements et bâtissent progressivement des habitations en dur, créant de ce fait des petits villages. Ce processus a favorisé l'émergence de petites agglomérations notamment en périphérie de *Ould Yengé*.

Autour de la ville de *Ould Yengé*, on distingue deux "axes d'extension" de l'agglomération. L'un, en direction nord-est regroupe cinq villages : de *Lebheïre 2* à *Ehel Abeïdallah*, l'autre, en direction est, regroupe *Lebheïre 2* et *Lebheïre 1*.

⁴ Notons, la création récente de deux nouvelles entités villageoises (<50 habitants), reconnues par la population communales au cours des journées de validation de la monographie (1-2-3 novembre 2002). Il s'agit de Mbissane 2 et Magham Ibrahim.

- Prolongement est : *Lebheïre 2 et Lebheïre 1*

A l'origine, les familles de ces deux villages constituaient une seule localité *Lebheïre* qui correspond à l'actuel *Lebheïre 1*. Ce site a accueilli une population sédentaire depuis 1945, c'est-à-dire 5 ans après l'arrivée des premiers habitants de la ville de *Ould Yengé*. Eleveurs en provenance du Mali, ils se sont fixés sur ce site pour l'exploitation agricole des terres.

- Prolongement nord-est : *Ehel Rady, Ehel Boïba Didi, Ehel Obeïd, Ehel Abeïdallah*

De création récente, de 1973 à 1989, ces quatre villages maures constituent un alignement donnant l'image d'un chapelet de localités, voire d'une seule localité tant les distances séparant ces villages sont faibles. C'est la sécheresse, la disponibilité de terres pour l'agriculture mais aussi la proximité de la ville qui ont incité les anciens éleveurs nomades à s'installer sur ce site. Une extension s'est ensuite produite d'une part par scission d'un village en deux campements et par la création d'une nouvelle localité par des habitants originaires de *Gourvava*.

b. De petits pôles ruraux

On peut recenser quatre petits "pôles ruraux" comptant au total huit localités relativement à l'écart de la ville de *Ould Yengé*. Ces villages distants de trois à six kilomètres du chef-lieu de la commune ont plus difficilement accès aux équipements et services de la ville. Par exemple, chacun de ces "pôles" possède une école.

Parmi ces villages, l'origine d'implantation est très variable. En effet, certains sont particulièrement anciens. C'est le cas de *Boudjoubaye Peul* (1941) et de *Guelewol* (1950). Pour d'autres, l'implantation est beaucoup plus récente (fin des années 80 et 90), ils se sont installés à proximité de villages constituant ainsi de petits pôles villageois.

La notion de "pôle" est d'ailleurs discutable, tant la ville de *Ould Yengé* demeure le principal centre d'approvisionnement pour ces villageois.

A.4. Une capitale de Moughataa mal desservie

L'analyse du réseau - c'est-à-dire des relations de la commune avec d'autres entités, est un élément essentiel à l'étude d'un territoire. Car chaque territoire est inscrit dans un espace plus vaste. Ainsi, on ne peut décrire un territoire sans le positionner par rapport à d'autres entités.

A.4.1. Une place d'échange de biens et de services

En tant que chef-lieu de commune et de surcroît de moughataa, la ville de *Ould Yengé* occupe une place centrale à l'échelle départementale. En effet, *Ould Yengé* concentre les services administratifs et techniques d'Etat, ainsi que de nombreuses activités économiques, commerciales et artisanales. Si la localité de *Ould Yengé* était au cours du siècle dernier, le point de passage obligatoire des transhumants venant du nord pour descendre vers la vallée du *Fleuve Sénégal*, aujourd'hui encore, elle demeure une place d'échanges de biens et de services réunissant les habitants de toutes les localités de la commune mais aussi ceux des communes voisines ainsi qu'un certain nombre venu de localités maliennes.

A.4.2. Des infrastructures de communication peu développées

Les infrastructures de communication sont généralement étroitement liées au développement d'un territoire et à son positionnement par rapport d'une part aux territoires limitrophes et d'autre part à une entité plus vaste (département, région, pays, etc.).

En ce qui concerne le réseau routier, comme dans tout le *Guidimakha*, les rares infrastructures routières desservant le territoire communal sont très mal entretenues. Les pistes subissant les contraintes de l'hivernage sont en très mauvais état. D'autre part, au niveau des pistes situées sur le territoire communal, il n'existe aucun équipement routier moderne (goudron, pond, etc.). Toutefois, hormis le passage du *Karakoro* pendant l'hivernage, les obstacles à la circulation des personnes et des marchandises sont de faible importance sur le territoire communal. Ainsi, les villageois de la commune de *Ould-Yengé* peuvent accéder relativement sans trop de difficultés au chef-lieu de commune et aux services qui y sont regroupés. D'ailleurs, la localité de *Ould Yengé*, qui occupe géographiquement le centre du territoire de la commune est aussi la mieux desservie, puisque les pistes principales y convergent. En dehors de ses limites communales, il existe des passages difficiles à pratiquer, si bien que *Ould Yengé* est parfois difficilement accessible depuis des localités de communes limitrophes.

Quant en matière de télécommunication, la ville de *Ould Yengé* n'est pas reliée aux réseaux de téléphonie. Cependant, la moughataa est rattachée au Réseau Administratif de Commandement (RAC) qui la relie aux autres administrations régionales et nationales. Aussi, il est prévu pour 2003 que la ville bénéficie de l'installation d'un centre de téléphonie.

A.4.3. Une place centrale contestée

Si *Ould Yengé* constitue un pôle d'attraction important pour les habitants des localités de la commune, son envergure est beaucoup plus contestée au niveau départemental.

Le mauvais état du réseau routier influe sur le coût du transport et par conséquent sur le prix des denrées alimentaires et autres. Ce qui constitue un handicap supplémentaire pour le développement des activités économiques et en particulier pour le commerce, mais ce qui pénalise directement la population de la commune qui doit payer ses denrées plus chères sinon se déplacer à *Sélibaby* pour réaliser des achats.

Démographiquement, d'autres localités du département comptent davantage d'habitants et constituent par conséquent des centres potentiels de plus grandes envergures. C'est le cas de *Dafort*, qui serait la troisième localité la plus peuplée du *Guidimakha* et qui d'autre part, se situe à l'intersection de la route reliant *Nouakchott* à *Sélibaby* et celle allant jusqu'à *Ould Yengé*.

Enfin, excentrée par rapport à l'espace départemental, la commune de *Ould-Yengé* est géographiquement pénalisée pour occuper une place de centre départemental. Cependant, il est important de noter qu'à l'échelle interrégionale, *Ould Yengé* constitue un relaie entre *Kiffa* capitale de l'*Assaba* via *Kankossa* et *Sélibaby* capitale du *Guidimakha*. Sa position frontalière avec le Mali peut également apparaître comme un atout important dans le domaines des échanges commerciaux.

Mais, *Sélibaby*, capitale de la wilaya du *Guidimakha*, bénéficiant non seulement d'un niveau d'équipement supérieur à celui de *Ould Yengé* et étant également mieux desservie en particulier à partir de *Nouakchott* d'où proviennent des marchandises, est le principal pôle d'attraction des communes de la moughataa de *Ould-Yengé*. En d'autres termes, la localité de *Ould Yengé* apparaît comme partiellement évincée de son rang de capitale de moughataa.

A.5. Sédentarisation, extension urbaine, dépeuplement...

Quel équilibre socio-démographique ?

D'après une enquête réalisée en octobre 1999⁵, pour la commune de *Ould-Yengé*, la population totale est estimée à 4 121 habitants. L'agglomération de *Ould Yengé* vient en tête avec 2 158 habitants, soit un peu plus de 52% de la population totale de la commune. Onze localités sur quinze comptent moins de 120 habitants (de 40 à 120). Les villages de *Boudjoubaye Peul*, *Gourvava* et *Guelewol I*, premiers installés, comptent respectivement 550, 400 et 200 habitants.

D'autre part, la densité moyenne de population est estimée à 48,5 habitants/km². La concentration principale se situe sur la localité de Ould Yengé, le chef-lieu de la commune (48% de la population de la commune). Cette densité est assez élevée comparée avec les moyennes du *Guidimakha* (15 hab. / km²) et du pays (2 hab. / km²).

A.5.1. De la sédentarisation au dépeuplement

Comme pour l'ensemble des communes du *Guidimakha*, il est difficile d'analyser l'évolution de la population de *Ould-Yengé*. En effet, les bases de données relatives à la population ne sont disponibles qu'à l'échelle régionale. Cependant, au travers d'informations recueillies au cours d'entretiens avec des personnes ressources notamment des chefs de villages et autres notables, et à partir de quelques chiffres disponibles issus de la préparation des précédents recensements nationaux, on arrive à décrire une tendance de l'évolution démographique.

Comme on l'a vu précédemment (Cf.§ A.3. *Tissus urbains et villageois : deux logiques d'implantation*), les premières vagues de sédentarisation se sont produites au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle. Mais c'est dans les années soixante et soixante-dix que le peuplement de la commune et en particulier celui du chef-lieu ont pris de l'ampleur. Ainsi, en 1977, 90% de la population de *Ould-Yengé* était encore nomade. Cette tendance à la sédentarisation, qui concerne surtout les éleveurs maures et peuls depuis trois décennies, s'explique par l'ampleur de la sécheresse qui a fragilisé l'élevage et par la volonté d'assurer un accès à la terre. Les nomades en voie de sédentarisation se regroupent dans des campements et bâtissent progressivement des habitations en dur, créant de ce fait des petits villages. Ce processus a engendré l'extension de la ville et l'émergence de petites agglomérations isolées ou en périphérie de *Ould Yengé*. Aujourd'hui, la sédentarisation se poursuit encore, mais de manière moins importante.

Parallèlement, des populations quittent la commune. La comparaison des chiffres obtenus par l'enquête de 1999 avec ceux issus de la préparation du recensement national de 1988 semble indiquer une stagnation voire une baisse des effectifs de population. En particulier, la ville de *Ould-Yengé* aurait connu un dépeuplement relativement important (estimé à 27,5 % de sa population).

D'après les habitants, ce dépeuplement s'explique par le manque de débouchés pour la population notamment en ce qui concerne le développement économique. Au-delà de l'enclavement routier, l'absence totale d'électricité et de moyens de communication restreint considérablement le champ d'activités économiques. Pour ces raisons, même si *Ould-Yengé* a un statut de commune urbaine, l'économie locale repose encore essentiellement sur l'activité agricole et pastorale.

Toutefois, d'après des enquêtes réalisées en 2002 sur l'ensemble des villages de la commune, on observe une nette augmentation de la population villageoise (environ 10 % de croissance en 3 ans). Les raisons de cette croissance sont variées : accroissement naturel, accueil de nouveaux ménages par

⁵ Il s'agit d'une enquête réalisée pour chaque localité de Ould-Yengé, sur la base des déclarations des représentants des populations ou de la municipalité. La taille obtenue est très proche du RANVEC (Recensement Administratif National à Vocation d'Etat Civil, 1999).

mariage ou attachement familial. Le village de *Guelewol 1* apparaît comme un exemple marquant des phénomènes de sédentarisation qui s'opèrent au niveau des villages de la commune. En effet, de 1999 à 2002, ce village enregistrerait un taux d'accroissement démographique de 60 % (de 200 à 320 habitants). Cet exceptionnel accroissement s'explique par la sédentarisation de familles revenues du Mali et originaires d'un village de la commune de *El Aweïnatt*.

A.5.2. Regroupements ethniques et familiaux

La commune de Ould Yengé regroupe deux communautés : Peul et Maure.

La communauté maure est celle qui compte le plus de localités et le plus grand nombre d'habitants. Ainsi, onze villages sur quatorze sont maures. Au niveau de la ville de *Ould Yengé*, trois quartiers sur cinq comptent une très large dominante maure, il s'agit des quartiers « *Administratif* » et « *Militaire* » qui sont les deux quartiers les plus peuplés, ainsi que « *Tevragh Zeïna* ».

Quant à la communauté peule, elle occupe trois villages. Il s'agit de *Boudjoubaye peulh* (le village le plus peuplé avec 550 habitants), *Guelewol 1* (le troisième village le plus peuplé avec 200 habitants) et *Guelewol 2*. Concernant, la ville de *Ould Yengé*, la communauté peule se concentre sur deux quartiers, il s'agit du « *Ksar* », le quartier historique, et de « *Foulabé* ». D'autre part, quelques rares familles habitent également les quartiers « *Administratif* » et « *Militaire* ».

De manière générale, les villages peules constituent de plus vastes regroupements de population que les villages maures. Notons aussi, que ces regroupements peuls correspondent aux pôles de sédentarisation les plus anciens de la commune.

La composition ethnique et sa répartition sur le territoire de *Ould-Yengé* est le fruit d'un long processus de sédentarisation et de migration de masse alternant à l'échelle villageoise le peuplement par la communauté peule ou maure. Cette alternance a été plus particulièrement marquée au cours des « événement de 1989 », période pendant laquelle les migrations de la communauté peule vers d'autres territoires ont été importantes.

Donc, l'appartenance ethnique et tribale constitue encore un critère de choix pour l'installation des nouveaux arrivants. En effet, les nouveaux regroupements s'effectuent souvent à proximité de campements de même origine ethnique. On peut citer quatre exemples récents démontrant ce phénomène :

- En 1996, l'implantation du village de *Guelewol 2* s'est faite à proximité de *Guelewol 1*, après leur retour du Mali.
- « *Foulabé* », le plus récent des quartiers de la ville de *Ould Yengé*, s'est constitué de manière limitrophe avec le quartier peul du « *Ksar* ».
- Les habitants de *Ehel Abeïdallah* se sont installés en 1987 à proximité de parents, les villageois de *Ehel Obeïd*.
- *Ehel Mbissané*, situé à l'extrême nord-est de la commune de *Ould-Yengé*, a été créé en 1988 par des villageois venus du Mali souhaitant se regrouper à proximité de leur famille *Hel Taleb Abdallah* résidant dans la commune voisine de *Hamod* (département de *Kankossa*).

En opposition à ce phénomène de "regroupement ethnique", de nouvelles localités se constituent à partir de "scission villageoise". En effet, il est arrivé qu'à l'issue de conflits familiaux, un chef de famille quitte le village d'origine pour constituer ailleurs ce qui deviendra une nouvelle localité. Sur la commune de *Ould-Yengé*, en 1994, cela a été le cas pour *Ehel Lemine* originaire de *Lebeheïre 2*, et plus récemment en 2002, *Mbissane 2* a été créé sur le même principe.

A.5.3. Importance des femmes et des jeunes

A partir d'une enquête socio-urbaine réalisée en mars 2002⁶, on a pu constituer pour la ville de *Ould Yengé*, une base de donnée démographique au moyen de laquelle on peut analyser la composition de la population par classes d'âge. (Cf. figure 4 : *Pyramides des âges (ville de Ould Yengé 2002)*)

La pyramide des âges de la ville de *Ould Yengé* a une base très large. Ceci est révélateur, de la part très importante des jeunes de moins de 20 ans. En effet, ils représentent environ 60% de la population de la ville de *Ould Yengé*.

D'autre part, on observe une différence notable entre la proportion de femmes et d'hommes pour la classe d'âge de 20 à 39 ans. Ceci n'est pas sans rapport avec les phénomènes de migration et plus particulièrement avec l'exode rural qui touche principalement les hommes de cette classe d'âge.

D'ailleurs, cette différence entre la proportion de femmes et celles des hommes s'estompe pour les classes d'âges supérieurs.

A.5.4. Des flux de main d'œuvre vers l'extérieur

Les enquêtes réalisées en 1999 et 2002 ont permis d'obtenir un certain nombre de données pour aborder une analyse des flux de migration des populations. On distinguera deux types de migration :

- Les migrations nationales et régionales qui concernent les populations originaires de la commune, parties travailler dans les grands pôles urbains de Mauritanie (*Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa*, etc.) et du *Guidimakha* (en général *Sélibaby*).
- Les migrations à destinations d'autres pays du continent africain et vers d'autres continents.

a. *Des migrations internationales modérées*

D'après l'enquête réalisée en 1999, la commune de Ould-Yengé compte 228 migrants à l'étranger (en majorité en France et Afrique : Congo, Mali, Côte d'Ivoire). Les migrants se répartissent comme suit selon les localités :

Tableau 4 : Importance et répartition des migrants par localité

	<i>Ould-Yengé</i>	<i>Boudjoubaye Ehel Abeïdy</i>	<i>Boudjoubaye Peul</i>	<i>Ehel Abeïdallah</i>	<i>Ehel Boïba Didi</i>	<i>Ehel Lemine</i>	<i>Ehel Mbissané</i>	<i>Ehel Obeïd</i>
Migrants	90	8	3	10	2	1	1	5
<u>Migrants</u> Habitants	0,04	0,07	0,01	0,20	0,03	0,03	0,02	0,05

	<i>Ehel Raïdy</i>	<i>Gourvava</i>	<i>Guelewol 1</i>	<i>Guelewol 2</i>	<i>Lebheïre 1</i>	<i>Lebheïre 2</i>	<i>Oued Jrid</i>	Total
Migrants	3	30	5	7	3	15	45	418
<u>Migrants</u> Habitants	0,08	0,08	0,03	0,10	0,04	0,15	0,41	0,06

Source : Enquête Commune Ould-Yengé / GRDR (2002)

⁶ Cf. Annexe 1 : Contexte et méthodologie de la Monographie

Comparé à d'autres localités ou communes du *Guidimakha*, le rapport nombre de migrants/ nombre d'habitants est particulièrement faible (moyenne de 6 migrants pour 100 habitants). Ceci peut en partie s'expliquer par la composition ethnique des populations de *Ould-Yengé*. En effet, les communautés peule et maure sont moins touchées par les phénomènes de migrations internationales que la communauté soninkée (ethnie majoritaire du *Guidimakha* et absente de la commune de *Ould-Yengé*).

Si on analyse avec plus de précision, la question de la migration pour la ville de *Ould Yengé*, on s'aperçoit que l'essentiel des migrations internationales concerne la communauté peule (les quartiers « *Ksar* » et « *Foulabé* » regroupent 70% des migrations internationales de la ville de *Ould Yengé*). A l'inverse, ce n'est plus le cas pour les autres localités. D'après le tableau ci-dessus, les localités de communauté peule sont relativement peu concernées par les migrations internationales (*Guelewol 1*, *Guelewol 2* et *Boudjoubaye Peul*).

b. Un bassin de main-d'œuvre national et local

Les migrations nationales et régionales, souvent saisonnières, constituent une part importante des flux de main d'œuvre vers l'extérieur du territoire. Ainsi, les habitants de *Ould-Yengé* sont nombreux à quitter leur territoire d'origine pour travailler dans des grands pôles urbains nationaux. C'est ce qui est plus généralement appelé phénomène d'exode rural.

Les migrations nationales, et régionales ont été analysées au moyen de l'enquête réalisée en 2002 concernant la ville de *Ould Yengé*. Au total, les migrations à l'intérieur de la Mauritanie représentent 80% de l'ensemble des migrants originaires du chef-lieu communal. Les résultats de cette enquête révèlent que *Nouakchott* est la destination de migration (nationales et internationales comprises) la plus importante avec près de 40% des migrants.

Nouadhibou, *Kiffa*, *Kaédi*, etc. pour les migrations interrégionales (29% des migrations totales), *Sélibaby* et de grands villages soninkés pour les migrations à l'intérieur du *Guidimakha* (11% des migrations totales) sont particulièrement fréquentes. La commune de *Ould-Yengé* constitue une véritable réserve de main d'œuvre vers l'extérieur.

c. Conséquences des migrations pour les populations locales

Les migrations ont des conséquences économiques et sociales non négligeables pour *Ould-Yengé*. Cependant, pour cette commune, les migrations internationales étant relativement peu nombreuses, leur impact sur le développement local est nettement moins important comparé à d'autres villages et communes de la région.

Pour citer quelques exemples d'impact, les migrants sont le plus souvent d'abord rattachés à leur famille qui bénéficie prioritairement de rentes et d'aides variées destinées à l'achat de nourriture, de bétail, à la construction de bâtiments. Viennent ensuite les aides apportées à la contribution d'un aménagement villageois (construction de mosquée- le cas pour *Guelewol 1* et pour *Ould-Yengé* en 2002, fonçage de puits, projet de réalisation d'un château d'eau pour *Boudjoubaye Peul*, achat d'équipement sportif pour les jeunes, etc.).

Les migrants de ce territoire apparaissent relativement peu structuré, notons cependant l'existence à *Nouadhibou* d'une association de jeunes ressortissants de la commune de *Ould-Yengé*.

Quant à la Commune, à ce jour, elle n'a pas encore bénéficiée d'actions de solidarité financées par les migrants.

A.6. La difficile émergence d'un pôle de services

A.6.1. Un pôle administratif départemental

La localité de *Ould Yengé* promue chef-lieu de *moughataa* en 1961, a progressivement accueilli les sièges de l'administration et des services d'Etat. Dès lors, on peut considérer *Ould Yengé* comme un pôle de services publics bénéficiant à la commune mais aussi au reste de la *moughataa*.

On recense ainsi :

- La *moughataa*, siège du Hakem représentant l'autorité de l'Etat mauritanien au niveau du département ;
- L'hôtel de ville de la Commune ;
- Le tribunal départemental ;
- La perception départementale ;
- La gendarmerie, la garde nationale, la caserne militaire, la douane ;
- Les services techniques du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (services de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts) et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- La poste.

A.6.2. Des services de santé en cours de renforcement

La commune de *Ould-Yengé* compte un centre de santé public autour duquel se sont installées des pharmacies privées. Ce centre est basé au chef-lieu de la commune et draine l'ensemble des habitants des localités de *Ould-Yengé*. Cependant, le champ d'intervention médical est très limité faute d'équipement. *Ould-Yengé* demeure donc rattachée à *Sélibaby* pour l'hospitalisation et les cas d'urgence. Or *Ould-Yengé* est particulièrement enclavée par rapport à la capitale de Wilaya tant le réseau routier est en mauvais état et les transports reliant les deux pôles urbains sont rares.

a- Un centre de santé de type B

La ville de *Ould Yengé* dispose d'un centre de santé de type B. Aujourd'hui, ce centre emploie six salariés : un médecin, une sage femme, deux infirmiers, une fille de salle, et un analyste. Ce personnel est appuyé par l'aide de quatre aides soignants bénévoles.

Ce centre souffre de l'exiguïté de ses locaux et de la précarité des équipements qui restreignent sa capacité d'accueil et le champ d'intervention de l'équipe médicale.

Ainsi, l'internement des malades est impossible, les analyses, la conservation de certains médicaments et de vaccins sont limitées faute d'électricité et d'équipement garantissant la chaîne de froid. Par ailleurs, les moyens de télécommunication et de transport sont inexistants, ce qui est un frein à l'évacuation des malades vers d'autres centres de santé, notamment vers l'hôpital de *Sélibaby*.

Notons que la construction d'un nouveau centre de santé de type A (permettant l'hospitalisation des malades et bénéficiant davantage d'équipements) est en cours. Son inauguration est prévue pour le courant de l'année 2003.

b- Approvisionnement en médicaments : pharmacies publiques et privées

L'approvisionnement en médicaments peut se faire par deux voies, soit auprès du dispensaire du centre de santé, soit auprès des pharmacies privées.

Le dispensaire public fonctionne selon la logique du recouvrement des coûts. Mis en place par l'Etat, en partenariat avec l'UNICEF, ce système permet aux populations de bénéficier de médicaments à un prix modéré. Seulement, la diversité des molécules dont dispose le centre est très limitée. D'autre part, l'achat de médicament auprès du dispensaire implique un paiement immédiat. Ce qui peut être une barrière à l'accès aux soins pour certains habitants.

L'autre moyen d'approvisionnement en médicament est la pharmacie privée. Les pharmacies privées proposent à la vente un nombre de molécules beaucoup plus important que celles dont dispose le dispensaire public. Seulement, le prix de ces médicaments est beaucoup plus élevé.

A.6.3. Enseignement et formation

a- Répartition des établissements publics d'enseignement fondamental

D'après les responsables locaux de l'enseignement, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 9 ans (classe d'âge pour laquelle l'école est obligatoire) avoisinerait les 80%⁷.

La commune de *Ould-Yengé* compte 6 écoles primaires réparties comme suit :

- 2 écoles au chef-lieu de commune (quartiers « *Militaire* » et « *Administratif* ») ;
- 1 école à *Boudjoubaye Peul* ;
- 1 école à *Boudjoubaye Ehel Abeïdy* ;
- 1 école à *Gourvava* ;
- 1 école à équidistance des villages de *Guelewol (1 et 2)* et de *Oued Jrid*.

Chaque école regroupe les enfants issus de plusieurs villages à la fois (sauf l'école de *Gourvava* qui ne compte que des enfants de cette localité). La distance maximum séparant un village d'une école est de 2,5 km. C'est le cas pour *Ehel Mbissané* et *Ehel Abeïdallah* dont les enfants sont scolarisés respectivement à *Boudjoubaye Ehel Abeïdy* et *Ould Yengé*.

Si la distance séparant les villages de l'école la plus proche apparaît comme relativement peu importante, les établissements d'enseignement primaire de la commune souffrent principalement d'un manque de mobilier et de fournitures scolaires. Ainsi, certaines classes n'ont ni table, ni banc, les enfants apprennent à écrire à même le sol ensablé, les cantines scolaires sont sous équipées, voire inexistantes.

Aussi, seules les deux écoles de *Ould Yengé* regroupent l'ensemble des 6 divisions pédagogiques⁸ correspondant à l'enseignement primaire. En effet, dans les villages, fautes de moyens humains et matériels, le nombre de divisions pédagogiques des écoles doivent être limitées. De fait, il est parfois impossible de faire redoubler des élèves n'ayant pas un niveau suffisant pour passer dans la division pédagogique supérieure, ce qui tend à diminuer l'efficacité de l'apprentissage.

D'autre part, l'implication des populations est au regard de tous un atout indispensable à l'amélioration des conditions d'enseignement. Conscient de cela, une association des parents d'élèves a été créée au début des années 80, mais c'est seulement en 2001 qu'elle a été officialisée. Cette

⁷ Si on ajoute les élèves inscrits à l'école coranique, ce taux serait de 90%.

⁸ L'enseignement primaire compte six divisions pédagogiques : Cours Préparatoire 1 et 2, Cours Elémentaire 1 et 2, Cours Moyen 1 et 2.

association regroupe l'ensemble des tuteurs des élèves de la ville de *Ould Yengé*. Elle débat des besoins de l'école en y associant la direction des établissements scolaires et les autorités communales. Elle mobilise aussi les parents pour la réalisation de travaux de remise en état des locaux des écoles. Ainsi, en 2002, les parents d'élèves de l'école 2 ont cotisé pour la réfection de la toiture d'une salle de classe.

Malgré ces efforts de sensibilisation, pour beaucoup d'habitants, l'enseignement n'est pas la première des priorités. Car, la recherche quotidienne de nourriture demeure plus pressante.

b- Enseignement secondaire et supérieur

Ould-Yengé compte un établissement (créé en 1987) regroupant à la fois le collège et le lycée (pour la classe de "seconde/4^e" série D arabe depuis 2001, pour la classe de "première/5^e" série D arabe depuis 2002). Le nombre d'élèves inscrits est de 228 élèves originaires de toute la commune et d'autres localités de la moughataa. Il compte 12 professeurs, soit un total de 19 élèves par professeur.

De 1992 à 1996, cet établissement dispensait un enseignement bilingue (arabe et français). Or le nombre d'élèves inscrits aux cours en langue française a été jugé insuffisant pour pouvoir maintenir l'enseignement bilingue. Le faible nombre d'inscrits à l'enseignement en français s'explique entre autre par l'absence de structure d'accueil à *Ould Yengé* pour les élèves d'origine soninkée résidents des communes voisines. En effet, les soninkés des communes dépendant de l'enseignement secondaire dispensé à *Ould Yengé*, n'ont pas de famille dans cette localité. Par conséquent, elles préfèrent envoyer leurs enfants étudier à *Sélibaby*. Ainsi, aujourd'hui, tout élève souhaitant recevoir un enseignement bilingue doit obligatoirement se rendre à *Sélibaby*.

De ce fait, un nombre relativement important d'élèves issus de la commune de *Ould-Yengé* est inscrit dans d'autres collèges et lycées (*Sélibaby*, *Kiffa*).

Concernant l'enseignement supérieur, sur l'ensemble du territoire communal de *Ould-Yengé*, on compte une cinquantaine d'étudiants (enquête 1999). *Nouakchott* est la principale destination de ces étudiants, plus rarement l'étranger et en particulier le Maroc.

Concernant la scolarisation des filles, aujourd'hui, si elle semble relativement importante dans les premières années, rares sont les filles à atteindre un niveau d'enseignement supérieur. En effet, selon l'enquête réalisée en 2002 pour la ville de *Ould Yengé*, les filles représentent un peu plus de la moitié des élèves inscrits en enseignement fondamental. Cependant, la part de filles inscrites au collège et au lycée diminue fortement avec 42% des inscrits. Quant à l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, il demeure encore très limité. En effet, on estime à moins de 11% la part de fille pour l'ensemble des étudiants originaires de *Ould-Yengé*.

Tableau 7: Répartitions des filles et des garçons par niveau d'enseignement suivi

	Primaire	Collège-Lycée	Université
Garçons	48,4 %	58,2 %	89,5 %
Filles	51,6 %	41,8 %	10,5 %

Sources : enquête ville de *Ould Yengé* 2002

c- Alphabétisation et autres formations

Conscient de la nécessité du savoir lire et écrire, des villageois ont fait appel à des cours d'alphabétisation. Des séances d'alphabétisation pour adultes sont organisées par *l'Union des Coopératives pour le Développement des communes de Ould-Yengé et Bouilly*. Après avoir formé des alphabétiseurs issus du territoire, l'Union a mis en place dans certains villages des cours quotidiens d'alphabétisation pour adultes.

Tableau 8 : Répartition des cours d'alphabétisation pour la commune de Ould-Yengé

Village	Nombre de participants	
	Femmes	Hommes
<i>Boudjoubaye Ehel Abeïdy¹</i>	30	-
<i>Boudjoubaye Peul¹</i>	20	5
<i>Ehel Abeidallah¹</i>	32	-
<i>Ehel Obeïd¹</i>	37	-
<i>Gourvava²</i>	70	40
<i>Guelewol 1¹</i>	35	19
<i>Oued Jrid¹</i>	20	-
Total commune	244	64

1 : village pour lequel les séances d'alphabétisation sont assurées par l'Union des coopératives (UCDOB)

2 : village pour lequel les séances d'alphabétisation ont été initiées par l'Etat (Secrétariat à l'alphabétisation)

A.6.4. Ressources en eau potable

L'approvisionnement en eau potable se fait par différents moyens. Il est soit tributaire d'équipements modernes (réseau d'adduction d'eau, forages équipés de pompes manuelles, puits traditionnels ou cimentés) ou soit de points d'approvisionnement plus rudimentaires (marigots, puisards). Même si on observe une relative bonne répartition des infrastructures hydrauliques au niveau de l'espace communal, l'accès à l'eau potable est la première des priorités citées par les populations de la commune de Ould-Yengé (Cf. Annexes 3 : Les priorités de la population par localité). Selon la norme d'un puits pour 150 habitants, les besoins en eau domestique de la commune sont relativement bien couverts. Mais, si la quasi-totalité des villages bénéficie d'un équipement moderne pour l'approvisionnement en eau potable, le mauvais état de ces équipements et la mauvaise qualité de l'eau qui les alimente représentent des contraintes majeures pour les villageois.

a- Le réseau d'adduction urbain saturé

La ville de Ould Yengé dispose d'un réseau de distribution d'eau avec 4 bornes fontaines publiques (dont une est actuellement hors service) et approximativement 84 branchements privés (en novembre 2002). Fréquemment, plus encore en saison sèche, le réseau d'adduction souffre de coupures d'eau. Deux facteurs logiques peuvent être à la base de ces coupures : une sous-alimentation en eau et une surexploitation. Concernant la mise à disposition de l'eau via le réseau, elle provient d'une citerne (d'un volume approximatif de 10 à 12 m³ d'eau) alimentée par la nappe phréatique au moyen d'un forage équipé d'une pompe solaire. D'autre part, le nombre de branchements privés a considérablement augmenté ces dernières années. Il y a trois ans, on recensait 27 branchements, déjà on dépassait les capacités du réservoir, voire du réseau et de la station de pompage. Mais les raccordements privés au branchement principal se sont multipliés, court-circuitant ainsi l'approvisionnement en eau. Parallèlement les fontaines publiques ont été davantage délaissées par la population au profit des branchements privés. Or des forages réalisés dans le cadre du programme hydraulique villageoise se sont avérés négatifs, ce qui laisse une inquiétude réelle sur les potentialités en eau souterraine de la zone et sur le danger d'une plus grande exploitation de l'actuel forage.

b- Des forages et des puits defectueux

La construction de puits pour les localités de Ehel Mbissané et de Guellewol 2 qui ne possèdent pas d'équipement d'approvisionnement en eau potable est en cours en 2002. Ainsi, toutes les localités de la commune auront à leur disposition un équipement d'approvisionnement dit moderne. Cependant, nombreux sont les équipements defectueux, à savoir qu'ils ne répondent pas aux besoins du village. En effet, non seulement de nombreux puits se tarissent pendant la saison sèche, mais l'eau qui en est

extraite est caractérisée par un taux de salinité très élevé, ce qui rend l'eau impropre à la consommation. Par conséquent, les puits demeurent pour beaucoup de villages la principale source d'approvisionnement en eau potable. Or les puits ne sont pas toujours situés à proximité des villages.

A.6.5. Un pôle commercial étroit et mal desservi

L'essentielle de l'activité commerciale se concentre sur un des quartiers de la ville. Il s'agit du quartier « *Administratif* ». Dans ce quartier, plus d'une centaine de boutiques sont regroupées au sein d'un même îlot appelé communément le « *marché* ». Le « *marché* » s'étend le long d'un axe de circulation majeur au sud du quartier administratif et se prolonge vers le nord jusqu'à l'emplacement du hangar communal. Il existe également quelques rares boutiques dans les autres quartiers de la ville. On en dénombre ainsi dans le quartier « *Ksar* » et dans le quartier « *Foulabé* ».

- Le hangar

Le hangar du « *Marché* » est une construction très récente. Réalisé en 2000 par la Commune avec la participation des Fonds Régionaux au Développement (FRD), ce bâtiment constitue un lieu quotidien de vente directe de légumes et fruits, il abrite également deux étalages de boucher. Les fruits et légumes qui y sont exposés sont localement produits et vendus le plus souvent par des femmes, organisées pour certaines d'entre elles en coopérative maraîchère.

- Les boutiques

Les boutiques construites en banco et de plus en plus en ciment sont de taille très variable (quelques dizaines de m²). Elles emploient 2 à 3 personnes en moyenne. La plupart des boutiques (petites et grandes) ne sont pas spécialisées dans la vente d'un type particulier de produits. Leur stock de marchandises se compose aussi bien de produits alimentaires que de textile, de produits d'entretiens, etc.

- Les étalages

On compte également un nombre important d'étalages constitués de petits baraquements faits de matériaux en bois et en tôle occupant 4 à 10 m². Ces modestes structures sont tenues par une seule personne. Les marchandises entreposées sont essentiellement des produits alimentaires (épices, pains, fruits et légumes).

- Approvisionnement et écoulement des stocks

En ce qui concerne, l'écoulement des stocks de marchandises, sa durée est très variable. Elle va de moins d'un mois à plus de 6 mois dans certains cas. La durée moyenne peut être estimée à environ 2 mois. Notons que la durée d'écoulement des stocks ne dépend pas forcément ni de la taille de la boutique, ni du type de marchandises vendues. Toutefois, il est vrai que les grands commerces peuvent se constituer des stocks plus considérables et les commerçants de produits frais (étalages de fruits et légumes) contraints de renouveler leur stock très fréquemment fonctionnent avec un volume de marchandises souvent très modeste.

D'après une enquête réalisée en mars 2002, plus de la moitié des boutiques s'approvisionnent directement à des fournisseurs basés à *Nouakchott*. Les échanges entre *Sélibaby*, capitale de la wilaya demeurent assez rares. Ainsi, certains commerçants se déplacent à *Nouakchott*, d'autres s'organisent pour approvisionner leur boutique par leurs intermédiaires.

Pour les petites structures commerciales (étalages, petites boutiques alimentaires ou artisans), l'approvisionnement se fait localement. Ainsi, les petits commerçants vendent soit leurs propres productions soit des marchandises achetées à des producteurs locaux ou aux grands commerçants locaux.

Comme nous venons de le voir, une grande partie des marchandises approvisionnant *Ould-Yengé* proviennent de *Nouakchott*. De ce fait, le prix du transport entre la capitale mauritanienne et le chef-lieu de la moughataa de *Ould-Yengé* est un indicateur particulièrement intéressant pour l'analyse de

l'activité commerciale de ce petit pôle urbain. En 2002, le prix de transport de marchandise entre *Nouakchott* et *Ould Yengé* est estimé à 15 UM / kg, soit 3 UM/ kg de plus par rapport à *Sélibaby*. Le coût élevé du transport représente un handicap considérable pour les commerçants et plus encore pour les consommateurs. Ainsi, si le kilogramme de sel est vendu 10 UM à Nouakchott, son prix de vente triplera à Ould-Yengé.

Par ailleurs, localité frontalière, Ould Yengé occupe une place stratégique du point de vue des échanges commerciaux avec le Mali. Mais cette situation ne présente pas uniquement des avantages. En effet, si des produits peuvent-être échangés au Mali et par conséquent soit constituer un apport en denrées pour des produits importés, soit en devise pour les exportations, la fuite de certains produits vers le Mali se traduit aussi par une hausse de leur prix sur le marché local.

A.6.6. La place importante de l'agriculture et de l'élevage

L'agriculture a été le motif ayant incité la sédentarisation des premières populations sur le site de Ould-Yengé. La commune bénéficie du réseau hydraulique du bassin versant de l'oued *Karakoro* qui constitue une ressource importante, facteur de fertilité pour les terres de cette zone. La plaine de *Lemssila* (« cours d'eau » en hassanya) s'étend dans la partie nord du territoire communal, de part et d'autre du *Karakoro*. Cette plaine constitue la principale richesse des populations locales. Aussi, cette plaine riche en pâturages et en points d'eau, au cours du siècle dernier était le passage obligé des transhumants venus du nord pour rejoindre la vallée du *Fleuve Sénégal*. Par conséquent, l'agriculture et l'élevage sont des activités fortement ancrées dans ce territoire.

Aujourd'hui, l'agriculture demeure très importante tant du point de vue de l'occupation spatiale que du point de vue des ressources des habitants et de leur activité. En effet, l'agriculture est la principale activité exercée par la population de la commune de *Ould-Yengé*, y compris par les habitants de la ville-centre qui sont pour la plupart d'anciens éleveurs. D'ailleurs, la recherche de nouveaux pâturages et de nouvelles terres agricoles est la principale cause de sédentarisation des villageois qui sont venus de communes voisines, de régions limitrophes ou du Mali dans un contexte de grandes sécheresses.

a- Pratiques culturelles

A l'instar du *Guidimakha*, à *Ould-Yengé*, le système de production agricole est traditionnellement basé sur les cultures céréalières et légumineuses. On distinguera deux types de zones de culture :

- le *diéri* correspondant aux hautes terres d'interfluvies, qui ne sont pas directement irriguées par les eaux des oueds et qui ne peuvent donc être cultivées qu'en période d'hivernage (juillet-août-septembre) ;
- le *falo* qui concerne les zones inondables, les bas fonds, les terres proches des berges des marigots ou des oueds et qui permettent de poursuivre les cultures après l'hivernage, en période de décrue (de octobre à mars).

Tableau 10 : Répartition des espèces cultivées par zones de culture

	sorgho	petit mil	oseille de guinée	maïs	arachide	gombo	niébé	patate douce	courge
Diéri	+	+	+	0	+	+	+	0	+
Falo	+	0	0	+	+	+	+	+	+

Les productions sont difficilement quantifiables, notamment du fait de la variabilité de l'instrument de mesure de référence. Ce qui est davantage significatif, c'est le fait, que la production des villages ne permet pas de satisfaire les besoins en nourriture de leurs habitants. La période de soudure qui est plus ou moins longue selon l'envergure de la production de l'année dépend pour l'essentiel de facteurs climatiques. L'attaque des champs par des animaux dits nuisibles -oiseaux, criquets, termites- est aussi un facteur de dégradation relaté par beaucoup de villageois, de même que la divagation des animaux

d'élevage. Pendant cette période de soudure, favorable aux variations spéculatives des prix des aliments, les villageois s'endettent auprès des commerçants qui vendent à un prix très élevé des céréales et autres denrées issues pour l'essentiel de l'importation (en particulier d'Asie pour le riz, d'Europe et des Etats Unis d'Amérique pour le blé, etc.).

Un des moyens utilisés par les habitants pour limiter les carences en nourriture a été l'adoption du maraîchage. Malgré le caractère aléatoire des variations pluviométriques, cette activité a été adoptée depuis près d'une trentaine d'année. Les villageois, majoritairement les femmes, s'organisent pour cultiver oignons, choux, tomates, salades, aubergines, carottes, navets, etc. Les jardins peuvent être individuels, appartenant à une même famille, mais la plupart sont gérés sous la forme de coopérative (Cf. § B.3.2. *Emergence d'un réseau de coopératives professionnelles*).

Actuellement tous les villages de la commune possèdent au moins un jardin. Dès lors, ce qui était au départ une occupation en période de soudure, et qui permettait d'enrichir la qualité de la nourriture (apport en vitamines), est devenue un important vecteur de diversification des activités pour les adhérentes des coopératives. En effet, avec la vente des surplus de productions maraîchères, l'activité des coopératives féminines s'est progressivement diversifiée apportant des compléments de revenu aux villageois. D'autre part, cet apport de revenu limite l'exode des femmes vers d'autres villages à la recherche de travail. Le maraîchage est donc aussi un facteur de fixation des villages.

Enfin, on trouve sur la commune de *Ould-Yengé*, dans les bas-fonds, quelques arbres fruitiers et autres cultures irriguées. Il s'agit pour l'essentiel de palmiers dattiers, de henné.

b- Elevage

L'élevage constitue la seconde sinon la première activité des villageois de la commune. Il s'agit de l'activité traditionnelle par excellence. Beaucoup parmi les habitants de la commune étaient avant leur récente sédentarisation des éleveurs transhumants. En effet, c'est après l'intensification de la sécheresse (avec un pic dans les années 40 puis un autre dans les années 70), que les villages de nomades se sont définitivement ancrés sur le territoire de *Ould-Yengé*. L'attachement des villageois à l'élevage est donc d'autant plus fort que cette activité est à la base de leur organisation sociale traditionnelle. Par ailleurs, cette activité représente une source principale de nourriture et de revenu. Aussi, l'élevage peut être considéré comme "un système d'épargne avec intérêt" (achat de veau qui revendu des années après apporte une plus-value intéressante). Culturellement le cheptel est également une marque de prestige social et représente un bien particulièrement important dans le cadre des relations sociales et familiales (baptêmes, mariages, funérailles et autres fêtes...).

N'existant aucun recensement récent du bétail, l'effectif de cheptel des villages de *Ould-Yengé* a été estimé à partir des déclarations des populations (enquêtes réalisées en 1999 et 2002 pour cette étude). Mais ces chiffres doivent être considérés avec beaucoup de prudence car il est susceptible d'avoir été sous-estimé par des éleveurs qui gardent tabou les questions liées au nombre de tête composant les troupeaux détenus ou même simplement gardés.

D'après ces chiffres l'activité semble s'intensifier. En effet, à l'échelle de la commune (ville de *Ould Yengé* non comprise), le nombre total de têtes de bétail semblerait avoir augmenté en trois ans (Cf. *tableau ci-contre*). Cette intensification peut en partie s'expliquer par l'arrivée récente de nouveaux habitants venus rejoindre des villages avec lesquels ils ont des liens communs (familiaux, mariages, tribaux, etc.), amenant avec eux leurs biens dont leur troupeau. A titre d'exemple, citons le cas de la localité de *Guelewol I*, qui a accueilli plus d'une cinquantaine de nouveaux foyers en l'espace de trois ans. Ainsi, dans ce village, le nombre d'ovins a presque doublé et celui des bovins a triplé.

Même si on observe une relative augmentation du cheptel, l'élevage subit de fortes contraintes : manque de moyens pour lutter et prévenir les maladies du bétail, prédation par les carnivores sauvages (chacals, hyènes), et surtout raréfaction des pâturages et des points d'eau accessibles en raison d'une surexploitation par le cheptel transhumant qui vient s'ajouter au cheptel des populations locales.

c- Produits forestiers

La cueillette représente une autre activité traditionnelle. Dans la commune de Ould-Yengé, et plus particulièrement dans les bas-fonds, les principaux arbres faisant l'objet de cette exploitation sont le palmier doum, dattier, rônier, baobab, gommier, jujubier, tamarinier.

Les produits forestiers prélevés (fruits, feuilles, bois) fond l'objet d'usages divers (aliments et condiments, médecine traditionnelle, alimentation du bétail, bois de chauffe, tannage, construction de l'habitat, etc.). Bien qu'ils soient en grande majorité réservés à l'autoconsommation, ces produits sont aussi commercialisés.

Ainsi, les produits forestiers sont une source de revenu pour les foyers de *Ould-Yengé*. Par exemple les doums, les fruits secs du doumier, constituent à la fois un complément de nourriture pour le bétail, un élément entrant dans la composition de savons, une friandise appréciée des enfants, mais ils sont également vendus à l'exportation, alimentant notamment *Nouakchott*, où les fruits sont stockés, parfois transformés en produits divers et revendus. Mais les revenus locaux tirés de la vente de ce produit sont très modestes. En 2002, le sac de 50 litres de doums est acheté à *Ould-Yengé* 100 UM par des commerçants de *Nouakchott*, où il est revendu prêt de 5 fois plus cher. Comme le montre cet exemple, l'inorganisation des circuits de commercialisation des produits forestiers profitent donc plus aux grands commerçants qu'aux populations locales.

d- Agriculture / élevage : complémentarité et antagonisme

Dans le *Guidimakha*, à l'image de *Ould-Yengé*, on ne peut parler d'activité pastorale et d'agriculture sans évoquer les conflits qui opposent éleveurs et agriculteurs.

Ainsi, les agriculteurs posent comme leur problème majeur la destruction de leur culture par le bétail transhumant. Les troupeaux venus des régions voisines, en raison de la sécheresse, restent de plus en plus longtemps dans la région du *Guidimakha*. Mal gardés, les animaux franchissent fréquemment les champs et les jardins des populations sédentaires. Pour lutter contre la divagation du bétail, les cultivateurs posent des clôtures aujourd'hui le plus souvent en grillage. Mais cette solution seule n'est pas à même de régler le problème.

D'autre part, l'augmentation des élevages locaux n'est pas non plus sans incidence sur le conflit relatif à l'accès aux ressources (terres, approvisionnement en eau).

Si les activités élevage et agriculture paraissent en opposition, leur complémentarité est relativement peu valorisée. Ainsi, si l'élevage constitue une ressource supplémentaire pour les sédentaires - plus sûre que les productions agricoles car moins enclins aux aléas climatiques, les deux activités sont quasi indépendantes. Par exemple, la fumure, le travail animal sont très peu utilisés. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que la sédentarisation est un phénomène récent. Alors, l'agriculture est une activité encore peu maîtrisée par les anciens nomades qui constituent la population de la commune.

e- Des ressources menacées : quel avenir pour la société rurale ?

Les activités de l'homme ont une forte incidence sur la dégradation des ressources naturelles. Avec la croissance démographique, naturelle ou migratoire (sédentarisation des nomades), dans un contexte de sécheresse, les ressources naturelles s'épuisent avant de pouvoir être renouvelées.

Plusieurs facteurs humains sont à l'origine de ce phénomène. Les pratiques agricoles, pastorales ou l'exploitation forestière sont parmi les plus importantes.

Le charbonnage, c'est-à-dire la coupe de bois pour la production de charbon est d'autant plus dénoncée par les autochtones que le *Guidimakha* constitue la première réserve de charbon alimentant le pays et plus particulièrement *Nouakchott*.

Les techniques de cueillettes aussi, souvent peu respectueuse de la santé du végétal et de sa régénération sont source d'appauvrissement de la strate arbustive.

L'intensification de l'élevage (augmentation du cheptel sédentaire et fréquentation plus longue des transhumants) est synonyme de surpâturage et par conséquent d'un appauvrissement de la strate arbustive et herbacée.

Ainsi, les sols privés de couverture végétale sont fragilisés et davantage soumis aux phénomènes d'érosion. Très vite les terres se dégradent jusqu'à devenir stériles. Privé de ressources naturelles, c'est toute l'organisation sociale et la survie des populations humaines dans ce territoire qui risque d'être remis en cause.

Partie B :

Des dynamiques sociales pour le développement local

B.1. De l'entité à l'identité communale

B.1.1. Processus de décentralisation et création de la commune

A l'instar des communes mauritaniennes, *Ould-Yengé* est une entité administrative récente. C'est en 1987, dans le cadre d'un processus national de décentralisation que la commune de *Ould-Yengé* a été créée. La décentralisation a donné des compétences à ces entités administratives nouvellement créées. Ainsi la commune, territoire regroupant un certain nombre de localités (c'est-à-dire de villages), constitue une entité administrative dont l'organe politique (le conseil municipal) est chargé de la gestion des intérêts collectifs. « Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population locale et qui ne relèvent pas, par leur nature ou leur importance, de la compétence de l'Etat. » (d'après : *Code pratique et annoté d'administration des collectivités territoriales – L 120-1*)

B.1.2. Un statut de Commune urbaine controversé

Avant même la création de la commune, depuis 1963, la localité de *Ould Yengé* est le chef-lieu d'une des deux "subdivisions" (correspondant aujourd'hui à la "moughataa") constituant le "cercle" du *Guidimakha* (correspondant aujourd'hui à la "wilaya")⁹. Ainsi, depuis le début des années 60, *Ould Yengé* accueille le siège de l'administration d'Etat. En 1987, poursuivant cette logique d'aménagement d'un pôle administratif, l'Etat lors de la création de la commune de *Ould-Yengé* attribue à cette collectivité territoriale le statut de Commune urbaine.

Si d'un point de vue administratif, il ne fait aucun doute que *Ould Yengé* constitue un pôle d'envergure départemental, aujourd'hui, la commune de *Ould-Yengé* n'a pas toutes les caractéristiques d'un pôle urbain. En effet, de part ses caractéristiques socio-démographiques et économiques, la commune de *Ould-Yengé* se rapproche davantage d'une commune rurale.

L'effectif total de population de la ville de *Ould Yengé* est estimé à 2266 habitants, ce qui est relativement faible par rapport à la plupart des chefs-lieux d'autres communes de la moughataa. A l'échelle communale, avec 47,5 hab./km², la densité de population de *Ould-Yengé* est la plus élevée de la moughataa dont la moyenne est de 12 hab./km², mais ceci s'explique essentiellement par la très faible superficie de son territoire communal.

⁹ Décret n°63.042 du 26 janvier 1963 relatif à la création de la subdivision du *Karakoro-Ould Yengé*.

Tableau 12 : Densité de population des communes de la moughataa de *Ould-Yengé*

Commune	Superficie (km ²)	Effectif de population	Densité pop (hab./km ²)
<i>Ould-Yengé</i>	89,9	4266	47,5
<i>Bouanze</i>	568	6348	10,5
<i>Bouilly</i>	604,2	9881	16,4
<i>Dafort</i>	279,2	10380	37,2
<i>El Aweïnatt</i>	480,7	2826	5,9
<i>Lahraj</i>	1114	5546	5,0
<i>Tektake</i>	520	4484	8,6
<i>Dépt. Ould-Yengé</i>	3656	43731	12,0

Source : RANVEC 1998

D'autre part, même si le commerce est une activité qui prend de l'ampleur au niveau de la ville de *Ould Yengé*, même si cette dernière constitue un pôle administratif et de services, on peut affirmer que l'économie de la commune de *Ould-Yengé* repose essentiellement sur des bases rurales. En effet, l'agriculture et l'élevage représentent le principal secteur économique de ce territoire. Dans les villages mais aussi en ville, les habitants sont fortement liés à cette activité. Ainsi, quand elle n'est pas la principale activité exercée par les membres du foyer (c'est souvent le cas en ville, plus rarement dans les villages), l'agriculture représente très fréquemment une activité secondaire permettant d'améliorer les ressources des familles.

Aussi, les productions locales sont essentiellement constituées de productions agricoles (céréales, produits maraîchers et forestiers, bétail, etc.) et de produits artisanaux traditionnels. Les transformations agroalimentaires sont quasi inexistantes et destinées à un marché local très restreint. L'exportation est donc faible et ne concerne que quelques denrées agricoles et forestières qui sont acheminées vers *Nouakchott* où elles seront ensuite transformées. En revanche, les importations sont très importantes, l'autosuffisance alimentaire est loin d'être atteinte. Les produits alimentaires transformés, les céréales en particulier le riz et le blé, et la quasi-totalité des produits non alimentaires proviennent de l'Europe, de l'Amérique voire de l'Asie après avoir fait escale à *Nouakchott*.

L'économie de ce territoire dépend fortement des ressources naturelles et par conséquent des aléas climatiques -marqués par une forte sécheresse depuis plusieurs années. D'autre part, des contraintes liées à l'équipement de la commune constituent un fort handicap pour le dynamisme économique de ce territoire. Ainsi, l'absence d'unité de production électrique, de réseau de télécommunication, d'infrastructures routières sont autant de limites au développement d'activités économiques et à la mutation de la commune en un véritable pôle urbain.

B.1.3. Des limites territoriales détachées de réalités naturelles et sociales ?

A l'image d'autres communes dites "urbaines", les limites du territoire de la commune de *Ould-Yengé* correspondent au périmètre d'un cercle de 6 kilomètres de rayon dont le centre est le siège de l'administration d'Etat départementale ou régionale.

Plus précisément, *Ould-Yengé* est délimitée par le périmètre d'un $\frac{3}{4}$ de cercle dont le centre correspond à la moughataa -le siège de l'administration départementale de l'Etat. Seule la limite sud-est correspond à une barrière naturelle (*l'Oued Karakoro* et *Bilkouaté*) marquant la frontière Mauritanio-Malienne. D'après ses limites territoriales, à première vue, la commune de *Ould-Yengé* est davantage une aire géométrique -un cercle tracé sur une carte, qu'un espace tenant compte de réalités sociales et topographiques.

Si les limites communales correspondent peu à des réalités naturelles, d'un point de vue social, la pertinence du territoire est beaucoup plus difficile à évaluer. En effet, la réalité sociale d'un territoire ne peut pas forcément se définir en fonction d'une homogénéité. Plus que l'homogénéité sociale (voire ethnique), le territoire correspond à un espace au sein duquel il existe une identité collective, un sentiment d'appartenance partagé par la population dont les caractéristiques sociales et les origines ethniques peuvent être différentes. Ainsi l'identité territoriale est souvent étroitement forgée par un vécu commun.

Dans cet espace où un tiers des implantations villageoises date des années 40-50, un deuxième tiers a été créé entre 1965 et 1981 et le dernier tiers constitué après 1987 -année de création de la commune, l'histoire du territoire de *Ould-Yengé* peut apparaître comme trop récente pour qu'une identité communale soit aujourd'hui unanimement partagée par ses habitants. D'ailleurs, l'attachement au village, reposant le plus souvent sur des liens familiaux et tribaux très étroits, semble primer sur l'identité communale. Toutefois, il existe d'importantes relations entre l'ensemble des localités et le chef-lieu de commune. Ainsi, le choix d'implantation de certaines localités dans cet espace, qu'elles aient été créées avant ou après 1987, a été largement guidé par la proximité d'un pôle de services et de commerces correspondant au chef-lieu de la commune. Aujourd'hui, la ville de *Ould Yengé* s'impose incontestablement comme une place d'échanges à l'échelle de toute la commune, où toutes les localités se rencontrent. Ces relations inter-villageoises polarisées au chef-lieu de commune sont sans aucun doute la preuve d'une existence sociale du territoire de *Ould-Yengé*. Cependant, certains villages ont des relations allant au-delà des limites de la commune. C'est le cas notamment du village de *Ehel Mbissané* dont les enfants vont à l'école du village voisin de Taleb Abodalla (département de Kankossa), et de nombreuses autres localités exploitent des terres agricoles situées sur d'autres communes.

En conclusion, si à première vue les limites territoriales de la commune de *Ould-Yengé* peuvent apparaître comme détachées des réalités naturelles et sociales, il existe une certaine cohésion au sein de cet espace. Donc, le territoire de la commune de *Ould-Yengé* ne correspondrait pas uniquement à un découpage administratif mais aussi à un bassin de vie au sein duquel les habitants des différentes localités seraient liés par des activités communes et partageraient de fait un certain nombre de préoccupations.

B.2. Une jeune Commune aux ressources très limitées

B.2.1. Un large champ de compétences communales

Si l'on se réfère à l'article L 120-1 du "Code pratique et annoté d'administration des collectivités territoriales", le champ de compétences communales est le suivant :

- «
- La voirie locale ;
 - La construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ;
 - La construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile ;
 - L'alimentation en eau et éclairage public ;
 - Les transports urbains ;
 - La lutte contre l'incendie ;
 - L'hygiène ;
 - L'enlèvement des ordures ménagères ;
 - Les marchés ;
 - Les abattoirs ;
 - Les équipements sportifs et culturels communaux ;
 - Les parcs et jardins ;

- Les cimetières ;
- L'assistance aux indigents ;
- L'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la Commune. »

L'organe municipal est par conséquent chargé de définir ses choix en matière de développement local, d'aménagement du territoire de la commune.

Toutefois, après quinze ans d'existence, la Commune de *Ould-Yengé* n'est toujours pas en mesure d'assurer pleinement les compétences qui lui sont attribuées. La principale activité de la Commune de *Ould-Yengé* demeure la tenue des registres d'état civil. Ses compétences en matière de gestion des services publics et de surcroît d'aménagement (rappelons que le niveau d'équipement de la commune est très faible) souffrent d'un manque considérable de moyens humains et financiers.

B.2.2. Des ressources humaines et financières très limitées

a- Une équipe communale restreinte

La Commune est régie par organe composée de 15 conseillers municipaux (dont 3 adjoints au maire). Les quatre quartiers de la ville sont représentés au moins par un conseiller, 6 autres villages sont également représentés par un conseiller.

Appuyée par quatre fonctionnaires : un secrétaire général (gestion administrative courante, état civil) et deux régisseurs (prélèvement des taxes), un agent au cabinet du maire chargé des finances et de la gestion de l'environnement.

Comme nous allons le voir dans le paragraphe suivant, la situation financière de la commune de *Ould-Yengé*, lui empêche de procéder au recrutement d'autres employés municipaux.

b- De faibles recettes fiscales

En 2002, le budget communal se décompose comme suit :

➤ Recettes : Total 2,7 millions d'Ouguiyas

Les recettes financières de la commune de *Ould-Yengé* proviennent de deux sources principales :

- Les impôts et taxes locales (Taxes d'habitation –200 milles, sur le foncier-700 milles, sur les activités économiques –800 milles).....1,7 millions UM
Soit environ 413 UM/Hab.
- Le Fond Régional de Développement (FRD)¹⁰1 million UM
Soit environ 243 UM/Hab.

Notons que les taxes sont faiblement recouvrées par la Commune, en particulier la taxe d'habitation. Etant donnée la précarité de la plupart de la population, il est difficile pour la commune de contraindre les ménages ayant de très faibles revenus à s'acquitter d'une taxe relative à l'occupation d'une habitation offrant très peu de confort. Toutefois, la taxe sur les activités économiques permet une petite entrée d'argent pour la Commune. Ainsi, le développement économique constituerait sans doute un moteur pour le développement local, d'une part en améliorant les revenus de la population, et d'autre part en alimentant les recettes fiscales de la Commune qui aurait alors davantage de moyens pour intervenir sur l'aménagement et la gestion d'équipements et de services publics.

Quant au FRD géré par l'Etat, il constitue une aide financière permettant la réalisation d'équipements bénéficiant à la Commune (exemple : construction du hangar au marché de *Ould Yengé*). Mais cette

¹⁰ Bien qu'il soit ici inscrit parmi les recettes de la Commune, le FRD est géré jusqu'en 2002 par l'Etat.

subvention demeure encore trop limitée pour procéder à la réalisation d'équipements plus massifs (voirie, entretien et équipements des écoles, de l'hôtel de ville, etc.).

Dépenses : Fonctionnement.....30 % du budget
 Investissement.....70 % du budget

Pour 2002, les dépenses budgétisées concernent la réparation des abattoirs, la création d'une fourrière municipale (lutte contre la divagation des animaux nuisant aux cultures).

Quant au budget de fonctionnement, il sert en grande partie à payer les salaires des employés municipaux dont le nombre est limité à quatre faute de moyens. D'autre part, il est important de noter que la Commune depuis sa création est fortement endettée. En effet, ayant de très faibles moyens financiers, la Commune compte en 2002, 500 000 UM d'arriérés sur le versement en particuliers des salaires des employés municipaux – et des cotisations sociales liées (caisse de retraite, sécurité sociale). Ces arriérés représenteraient 19% du budget annuel communal. De fait, la Commune ne peut actuellement s'affranchir totalement de toutes ces dettes, ce qui complique considérablement la gestion financière.

B.3. Un encourageant dynamisme socioprofessionnel

B.3.1. Compositions sociales et dynamismes associatifs

Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de cette monographie (§ A.5. *Sédentarisation, extension urbaine, dépeuplement... Quel équilibre socio-démographique ?*), la composition démographique de la commune de *Ould-Yengé* se caractérise par :

- Des flux de migration importants orientés vers les grands pôles urbains de Mauritanie (*Nouakchott, Nouadhibou, etc.*) touchant essentiellement une population masculine âgée de plus de 20 ans ;
- Une part importante des femmes et des jeunes dans la population (ce qui n'est pas sans rapport avec les flux de migration).

Les dynamismes sociaux et en particulier associatifs sont étroitement liés à ces caractéristiques socio-démographiques.

a- Des migrants peu organisés

Une partie importante de la population est concernée par la migration, en particulier les hommes de plus de 20 ans. Les flux migratoires concernent davantage l'exode rural à l'échelle nationale que des migrations internationales (surtout l'Afrique, mais aussi l'Europe dont la France est la principale destination).

Les "migrants nationaux" même si certains gardent des relations avec leur famille (aides financières) sont relativement peu organisés et se mobilisent peu pour la réalisation de projets villageois et encore moins communaux. Cependant, citons l'existence à Nouadhibou d'une association de jeunes ressortissants de la commune.

Quant aux "migrants internationaux", dont le nombre est restreint, ils n'habitent pas forcément la même région et n'ont à ce jour pas constitué d'association venant en aide aux projets des habitants de *Ould-Yengé*, comme s'est souvent le cas pour d'autres communes du Guidimakha.

Donc, s'il existe des relations entre les migrants et leur village d'origine se traduisant par des aides financières apportées à leur famille ou à leur village (construction de mosquée, de puits, d'école), les migrants demeurent relativement peu organisés.

b- Associations des jeunes en quête de renforcement

Les jeunes de moins de 20 ans, au niveau de la ville de *Ould Yengé*, représentent approximativement 60% de la population. En terme d'effectif, ils constituent donc un élément de poids dans le dynamisme social de *Ould-Yengé*. Dans la plupart des localités, il existe des associations de jeunes villageoise ou intervillageoise :

- Union entre les jeunes de Ould Yengé et Boudjoubaye Peul
- Association Lebheïre I et II
- Association de Ould Yengé
- Association de Gourvava
- Association de Debayes
- 3 Associations à Boudjoubaye

Cependant, faute de moyens, les groupes de jeunes sont peu ou mal structurés. Depuis les années 80, l'association des jeunes avait adopté un projet de construction d'un bâtiment. Le but de ce projet était de permettre la rencontre des jeunes en un lieu précis afin de favoriser l'émergence d'une véritable dynamique associative. Cependant, d'autres priorités, en particulier la nécessité de construire un hôtel de ville, ont retardé la réalisation de la "maison des jeunes".

D'autre part, une partie des jeunes originaires de *Ould-Yengé* étudient à l'extérieur de la commune, à *Sélibaby* ou dans d'autres régions. C'est donc essentiellement pendant la période des vacances scolaires que les jeunes se retrouvent à *Ould-Yengé*.

Les activités des organisations de jeunes se regroupent autour de deux types d'actions :

- Les loisirs : organisation de rencontres sportives (tournoi de football) et culturelles (expositions de créations artistiques, musique, etc.) ;
- Les "activités citoyennes" : participation à des chantiers de solidarité à l'échelle locale (reboisement, assainissement, désherbage, etc.).

Au regard de ces actions, les jeunes constituent un potentiel humain qu'il semble intéressant de valoriser et de renforcer en les associant par exemple aux dynamiques de développement local.

c- Des femmes promotrices de développement local

Dans toute la région du *Guidimakha*, les femmes, par leur capacité d'organisation en association traditionnelle (tontine) ou en coopérative socioprofessionnelle, ont fait la preuve d'un important dynamisme de solidarité locale. La commune de *Ould-Yengé* n'échappe pas à la règle. En effet, parmi les forces vives que compte le territoire communal, les organisations féminines sont parmi les plus dynamiques.

Ainsi, les organisations féminines qui ont constitué un élan pour le développement local et en particulier dans le secteur économique, apparaissent aujourd'hui comme des acteurs incontournables dans les politiques de développement à l'échelle communale.

B.3.2. Emergence d'un réseau de coopératives professionnelles

a- Une culture d'association et de coopération

En vue d'améliorer leur condition de vie, les populations du *Guidimakha* ont depuis longtemps mis en commun leurs moyens. Ainsi, elles se sont organisées autour d'associations ou d'organisations socioprofessionnelles pour optimiser leur ressource et augmenter leur capacité de production.

b- Le maraîchage : un élan confirmé pour la coopération locale

Le maraîchage s'est particulièrement développé depuis les années 80, dans toute la région du *Guidimakha*. Cette activité qui a permis aux familles d'améliorer la qualité nutritionnelle et de constituer une source de revenu a vite été entreprise par des groupements de villageois. Avec l'appui d'organisations non gouvernementales (tels que *War on Want*, *Jardins de Cocagne*, *GRDR*), des organisations socioprofessionnelles se sont développées autour de cette activité.

Aujourd'hui, la plupart des coopératives existantes dans le territoire de *Ould-Yengé* ont pour principale activité le maraîchage.

D'abord destinées à nourrir les familles des membres des coopératives, par l'amélioration des techniques de culture qui ont permis une augmentation des productions, les produits maraîchers sont devenus une denrée vendue sur le marché local. Ainsi, par la vente des produits maraîchers, les coopératives ont pu constituer une caisse afin dans un premier temps de pouvoir se réapprovisionner en semences puis dans un deuxième temps d'élargir leur champ d'activité.

c- Diversifications des activités

Si le maraîchage constitue l'activité principale de la plupart des coopératives, la vente des produits maraîchers sur les marchés locaux a permis une diversification progressive des activités des coopératives.

Le champ d'activités des coopératives peut se décomposer en trois grandes catégories :

➤ *L'exploitation et la vente de produits agroforestiers :*

L'exploitation de champs collectifs d'arachides ou de céréales, la culture de henné, de gommiers, de palmiers dattiers et autres arbres fruitiers (jajubiers, etc.) constituent autant d'activités pratiquées par les coopératives. Notons que certaines coopératives commencent à transformer les productions afin de les vendre en réalisant des bénéfices plus importants. Ainsi, des coopératives vendent du couscous, du concentré de tomates, de carottes, etc. ;

➤ *L'artisanat :*

Les coopératives en particulier féminines s'organisent souvent autour d'activités artisanales traditionnelles telles que la fabrication de savon, de nattes, de coussins, la broderie, la tannerie, la teinturerie, etc. ;

➤ *Le petit commerce :*

Afin de procéder dans un premier temps à la vente directe de leurs produits artisanaux ou agroforestiers, puis dans certains cas, aussi, à la vente de produits manufacturés (vêtements ou autres produits divers) achetés localement, les coopératives louent de petites boutiques ou constituent des étalages en ville.

d- Des réseaux socioprofessionnels

d.1 - Une union de coopératives

La quasi-totalité des coopératives recensées sur le territoire communal de *Ould-Yengé* sont adhérentes ou en cours d'adhésion à une union de coopératives. Il s'agit de l'*Union des Coopératives pour le Développement de Ould-Yengé et de Bouilly (UCDOB)* créée en 1996.

Aujourd'hui, cette union regroupe 50 coopératives se répartissant entre les localités de la commune de *Ould-Yengé* et de la commune de *Bouilly (moughataa de Ould Yengé)* [Cf. figure 5 : Aire d'intervention de l'UCDOB].

L'*UCDOB* intervient auprès des coopératives membres par des appuis humains (animation) et financiers (prêts) en vue de renforcer ou diversifier leurs activités. Elle dispose d'un fond financier qui lui permet de procéder à des micro-crédits. Aussi, l'*UCDOB* intervient dans le domaine de

l'alphabétisation des adultes. En effet, l'union dispense des cours quotidiens d'alphabétisation aux adultes dans les villages des communes de *Ould-Yengé* et de *Bouilly*.

d.2 - Des fédérations et réseau d'acteurs économiques

Par la place qu'elle occupe à l'échelle de la moughataa, la ville de *Ould Yengé* est le siège d'un certain nombre de fédérations d'acteurs économiques. On peut citer en exemple :

- Pour le secteur agriculture et élevage : le *Groupement National AgroPastoral (GNAP)*, la *Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie (FNEM)* ;
- La *Fédération des bouchers* et celles des *commerçants* ;
- La *Fédération des transporteurs*.

Partie C :

Quels enjeux Pour le développement de *Ould-Yengé* ?

Dans un contexte de croissance urbaine qui a entre autres pour origine, l'appauvrissement des populations villageoises (conséquence directe des mauvaises conditions climatiques caractérisées par la sécheresse), la commune de *Ould-Yengé* connaît une évolution socio-économique qu'il apparaît urgent de mieux considérer afin de conduire le développement de ce territoire.

Des populations de plus en plus pauvres, souvent d'anciens éleveurs semi-nomades, avec de faibles revenus, sans propriétés viennent s'y sédentariser à la recherche de plus de confort de vie, voire d'un revenu.

Or cette croissance démographique se heurte à de fortes contraintes qui se traduisent par autant de préoccupations quant à l'avenir de ce territoire et de ses habitants : Comment offrir à la population de meilleures conditions de vie ? Comment la population peut-elle augmenter, sans que les ressources viennent à s'épuiser ? Comment répondre à ces besoins urgents alors que la Commune qui a pour compétence le développement et l'aménagement du territoire souffre d'un manque de moyens humains et financiers ?

C.1. Accessibilité aux services de bases

Dans un contexte de sédentarisation massive, de croissance démographique qui se traduit par une extension urbaine et surtout par la multiplication des villages créés aux marges de la ville, l'accessibilité de la population aux services de bases et de première nécessité apparaît comme un enjeu majeur pour le développement de la commune.

Les nouveaux arrivants, pour la plupart d'anciens nomades ou une population urbaine originaire le plus souvent des régions du nord, viennent s'installer à *Ould-Yengé* dans l'espoir de bénéficier d'un meilleur "confort" de vie. C'est donc une population de plus en plus pauvres, sans revenu, sans propriétés qui vient habiter la commune.

Depuis quelques années, la commune de *Ould-Yengé* est entrée dans une phase de transition : passage d'un territoire rural à vocation essentiellement agropastorale à un territoire urbain polarisant des services administratifs, commerciaux, des activités artisanales, et expulsant de son centre les activités agropastorales traditionnelles. En effet, l'accueil de nouveaux habitants engendre une pression foncière sur les terrains. Autrefois à usage agricole, l'espace devient bâti. Mais il existe des limites auxquelles se heurte cette croissance urbaine. Il s'agit d'une part, de limites dites naturelles telles que la limitation de l'espace urbanisable (matérialisées par exemple par les zones inondables) ou la disponibilité des ressources en eau potable. D'autre part, il y a des contraintes sociales telles que le potentiel de travail, le niveau d'équipement et de services.

Les services et équipements mis à disposition des habitants apparaissent comme insuffisamment nombreux pour répondre aux besoins de la population. Quant à la qualité des services, elle est considérablement limitée par un manque soit d'équipement, soit de personnel qualifié. C'est le cas plus particulièrement en matière d'enseignement (manque d'enseignants, manque de matériel didactique et de mobilier), de santé humaine et animale (manque de personnel, absence d'électricité, d'instruments médicaux, de médicaments).

Or, aujourd'hui, les moyens dont bénéficient la population ou les pouvoirs publics semblent très largement insuffisants pour apporter et gérer de tels besoins.

C.2. Gestion des ressources et développement économique

Le développement économique est source de richesses pour un territoire et de surcroît de meilleures conditions de vie pour sa population.

Malgré la récente transition urbaine, l'économie de la commune de *Ould-Yengé* demeure fortement ancrée aux activités agropastorales traditionnelles à la région. Ainsi, les ressources naturelles, en particulier le sol et l'eau, sont les principaux facteurs limitant de l'économie locale. Or depuis plusieurs décennies, la sécheresse provoque une diminution des surfaces de sols exploitables et limite les réserves d'approvisionnement en eau. Aux conditions naturelles s'ajoute une importante croissance démographique (sédentarisation massive des populations nomades privées de ressources) qui a pour conséquence l'augmentation des besoins de la population en matière d'alimentation, d'eau, d'espace pour l'urbanisation et pour les activités agropastorales.

Ainsi, la pression démographique sur les ressources naturelles et sur l'espace est de plus en plus fortes. D'autre part, le renouvellement des ressources naturelles est aujourd'hui préoccupant. Par exemple, les pratiques mal gérées du charbonnage, le surpâturage, mais aussi le manque de maîtrise des activités de cueillette et de culture entraînent la dégradation du couvert végétal qui a pour effet d'accentuer l'érosion massive des sols. Ces sols deviennent alors inutilisables par l'homme.

Par conséquent, la question de la pérennisation des ressources naturelles est une question majeure. Le développement économique et plus globalement la survie de la population de la commune de *Ould-Yengé* y sont directement liés.

D'autre part, malgré une position géographique avantageuse (site traditionnel de passage des transhumants et des commerçants, carrefour entre divers pôles villageois majeurs, zone frontalière avec le Mali), la commune reste relativement peu ouverte aux autres territoires. Cet "enclavement" semble principalement dû au mauvais état des pistes qui éloigne en temps *Ould-Yengé* d'autres pôles voisins, mais aussi à l'absence de réseau de télécommunication. Ainsi, *Ould-Yengé* est très fortement "conurrencée" par la ville de *Sélibaby* qui concentre davantage de services et de commerces où se rendent la plupart des villages de la région pour effectuer des achats.

Pourtant, ils existent des potentiels intéressants pour assurer un essor du développement économique local. Les expériences des organisations paysannes sont d'ailleurs une preuve de ces capacités. En effet, en quelques années la coopération des femmes autour d'une activité : le maraîchage, a très rapidement engendré une augmentation des revenus des familles et a permis la diversification des activités de l'organisation (artisanat, commerces) offrant de nouveau aux adhérentes une source de revenu.

Seulement, l'enclavement, encore, limite les débouchés des productions locales et favorise l'exportation massive de certaines ressources (bois de chauffe) ou productions non transformées

(doum). Ce qui profite davantage aux commerçants non originaires de la région bénéficiant seul de grands moyens transports qu'ils utilisent aussi pour acheminer dans le *Guidimakha* les produits alimentaires importés.

En résumé, l'amélioration des conditions de vie des habitants de la commune de *Ould-Yengé* passe par un développement des activités économiques tenant compte des contraintes du milieu naturel par une meilleure gestion des ressources et d'un des atouts majeurs de ce territoire à savoir sa place de chef-lieu de moughataa qui souffre néanmoins d'un fort enclavement.

C.3. Organisation des dynamiques communales

Le processus de décentralisation a donné aux Communes des compétences en matière de gestion de services et d'équipements locaux mais aussi dans le domaine de décision quant à l'aménagement et au développement du territoire. Seulement, si la Commune n'est plus uniquement une entité administrative chargée de tenir l'état civil mais une collectivité locale avec des compétences qui appartenaient à l'Etat, les moyens (tant financiers qu'humains) dont elle dispose semblent très largement insuffisants pour jouer pleinement son nouveau rôle.

Or le développement de *Ould-Yengé* devra s'appuyer sur des entités capables de porter d'abord une réflexion quant au devenir du territoire, puis de réaliser les actions nécessaires, enfin de gérer ou de conduire ses réalisations sur le long terme. C'est pourquoi, la *Commune* seule ne semblerait pas en mesure de prendre en charge le développement de son territoire.

D'autre part, à *Ould-Yengé*, il existe un certain dynamisme social qui se traduit plus particulièrement par un important développement des coopératives socioprofessionnelles. En effet, c'est organisations locales regroupant des habitants (surtout des femmes) autour d'activités génératrices de revenu (maraîchage, artisanat, commerce), de formations (alphabétisation), et de solidarité villageoise (tontine, caisse de crédit).

A l'échelle de *Ould-Yengé*, l'émergence d'une collectivité locale : la Commune, l'impulsion d'une dynamique sociale : les organisations socioprofessionnelles, et l'existence d'une représentation traditionnelle villageoise sont autant d'atouts à valoriser pour conduire le développement du territoire.

Seulement il existe d'importants freins limitant une telle dynamique de partenariat communale autour d'un processus de développement local.

D'abord, la commune (le territoire) et la Commune (la collectivité territoriale) demeurent encore trop peu reconnues par l'ensemble des habitants. Si tous les villageois semblent connaître son existence, beaucoup ne connaissent que son action dans le domaine de l'état civil et son existence en tant que circonscription électorale.

En terme d'actions, la coopération inter villageoise demeure rare, mais des expériences menées sont encourageantes : construction de l'école inter villageoise de *Oued Jrid / Guelewol 1/ Guelewol 2*. Seulement, la Commune (les élus, le secrétaire général et l'ensemble des fonctionnaires) reste très inexpérimentée dans les domaines de la planification et programmation d'actions, de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, de la gestion d'équipements. Aussi, la Commune souffre d'un manque considérable de moyens humains et financiers pour exercer ces tâches.

Annexe 1 – Contexte et méthodologie de la monographie

I) Présentation succincte de la région du Guidimakha

La *Wilaya* du *Guidimakha* est la région située le plus **au sud de la Mauritanie** et le chef-lieu de la région, *Sélibaby*, est distant de 640 kilomètres par rapport à la capitale, *Nouakchott*.

Le *Guidimakha* s'étend sur **une superficie de 10 300 km²**, ce qui lui confère la place de plus petite région dans la typologie administrative du pays. Mais elle comprend plus de 160 000 habitants¹¹. **La densité de population (11,3 hab./km²)** est ainsi relativement élevée par rapport à la moyenne du pays (environ 2 hab./km²).

Cette *Wilaya* est constituée d'un **plateau sédimentaire sablo-argileux**, souvent latéritique, doucement incliné vers le fleuve et disséqué par un **réseau hydrographique dense**. Les *oueds* découpent le paysage en de multiples barrières naturelles qui entravent les échanges matériels et humains. **Les reliefs principaux** sont la falaise gréseuse de l'*Assaba* qui s'impose depuis le nord de la région jusqu'au limites des communes de *Hassi Chaggar* et *Bouilly*, et la colline d'*Artémou* qui sépare la commune de *Ajar* de la commune de *Tachott*. De **nombreux inselbergs granitiques** sont parsemés dans toute la *Wilaya*.

Le *Guidimakha* est limité **au nord** par la *Wilaya* de l'*Assaba* (*Kiffa*) et **à l'ouest** par la *Wilaya* du *Gorgol* (*Kaédi*). **A l'est et au sud**, les limites sont des cours d'eau naturels : l'*oued Karakoro* fait frontière avec le Mali et le fleuve *Sénégal* avec le Sénégal.

Administrativement la *Wilaya* est divisée en **deux Moughataa** et **dix-huit communes** :

- **La Moughataa de Sélibaby** avec **11 sièges communaux** : *Ajar*, *Arr*, *Baédiam*, *Gouraye*, *Hassi Chaggar*, *Khabou*, *Ouloumbonni*, *Sélibaby*, *Soufi*, *Tachott* et *Wompou*.

- **La Moughataa de Ould Yengé** avec **7 sièges communaux** : *Aweïnatt*, *Bouanze*, *Bouilly*, *Daffort*, *Lahraj*, *Ould Yengé* et *Tektaké*.

II) Le contexte de la décentralisation en Mauritanie¹² :

La politique de décentralisation en Mauritanie est assez récente : c'est **l'ordonnance n°87-289 du 20 octobre 1987** qui a institué **les communes** et jusqu'à aujourd'hui, celles-ci constituent **l'unique échelon de collectivités territoriales décentralisées** créé dans le cadre de cette décentralisation. Nous pouvons toutefois distinguer **les communes urbaines** – toutes les communes des chefs-lieux de *Wilaya* et de *Moughataa* - des **communes rurales**.

Cette ordonnance définit le statut juridique et administratif des Communes, détermine leur régime financier et fixe leurs compétences :

Article premier : *La Commune est une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice des compétences que lui confère la Loi, elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre.*

Depuis cette ordonnance, **cinq élections ont été organisées** (en 1989, en 1991, en 1994, en 1998, et en 2001).

La **politique de décentralisation** impulsée depuis 1987 offre **un contexte favorable** à la mise en

¹¹ Le dernier Recensement Administratif National à Vocation d'Etat Civil (R.A.N.V.E.C.) date de septembre 1998 et totalise exactement 161 953 habitants. Mais la précision des chiffres qui sont à notre disposition correspond à l'échelle communale et non l'échelle villageoise. Ces résultats contrastent parfois considérablement avec les informations recueillies sur le terrain. De manière générale, il faut donc rester très prudent vis-à-vis des données statistiques citées dans cette monographie (cf. Critique des chiffres et des données).

¹² Un document intitulé « Code pratique annoté d'administration des collectivités locales » édité par le Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications (Direction des Collectivités Locales) reprend en détails les instructions relatives à l'administration de ces communes.

place de **programmes de développement local**. En effet, le **G.R.D.R.** (Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural) intervient dans le *Guidimakha* depuis 1989 en appui aux organisations de base. Cette O.N.G. soutient ainsi tout projet de développement initié par une structure associative dans des domaines aussi variés que l'hydraulique, les aménagements de surface, le maraîchage ou encore la gestion des organisations. **Les populations se sont d'ailleurs appropriées cette approche** en créant qu'il y a des associations, qu'il y a des coopératives professionnelles, dont certaines se sont même fédérées en Union pour mener des projets à une échelle plus grande et de manière plus percutante. Ainsi, parallèlement à ce processus de décentralisation émanant d'une volonté gouvernementale et conceptualisée depuis Nouakchott, ces structures ont entrepris des actions allant finalement dans le même sens, celui d'**un renforcement de l'initiative locale**.

Durant ces dix dernières années, **certains conseils municipaux ont joué un rôle important**, à la charnière entre les volontés des populations et l'appui des divers organismes de développement (O.N.G. nationales et internationales, structure de coopération décentralisée, autres partenaires financiers). Ils sont ainsi devenus **des acteurs du développement local**. Mais les Communes restent confrontées à **de nombreux blocages** parmi lesquels :

- Une société civile très mal informée dans un contexte d'analphabétisme quasi-général.
- Des revenus faibles pour des populations vivant dans des conditions de survie difficiles.
- Un manque de formation des élus locaux.
- Une absence de données d'analyse.
- De très faibles recettes fiscales et de faibles subventions (quelle que soit leur origine)...

La mise en œuvre de la politique de décentralisation a commencé à apporter **des solutions** afin que les élus puissent assumer leur rôle. **Des formations** se succèdent portant sur les thèmes concernant « la décentralisation et le développement local », « la gestion et l'administration des collectivités locales », « le développement régional »...

Ainsi, fort de ce qui précède, **le G.R.D.R. a vu la nécessité d'apporter une contribution à la mise en pratique de cette volonté politique** dans la région du *Guidimakha* en participant à l'**élaboration de monographies communales**.

III) Les monographies communales, fruits d'un partenariat étroit entre les conseils communaux et le G.R.D.R. :

Le G.R.D.R. considère que ce travail monographique relève d'**une évolution logique de la démarche de développement à la base** impulsée depuis une dizaine d'années dans la région. Mais **il a impliqué dès le départ les acteurs nouveaux que sont les municipalités** issues de la décentralisation et qui font leurs premiers pas dans le développement. Le but était, sous forme appropriée, de mettre à disposition les données disponibles concernant la région afin **d'établir un véritable outil** de diagnostic à l'échelle communale sur lequel pourront s'appuyer les futures politiques de développement local générées par les communes.

- Les objectifs :

- Appuyer les collectivités locales par l'élaboration d'**un outil de référence** regroupant les données socio-économiques concernant chacune des communes : cela permettra de connaître mieux les situations communales (leur fonctionnement, leurs contraintes, leurs ressources, leurs besoins et leurs priorités de développement), de disposer d'informations permettant d'agir de façon efficace et de rapprocher les communes entre elles afin de faire la promotion de partenariat efficace et durable.
- Appuyer chemin faisant l'**élaboration de plans pluriannuels de développement locaux** à l'échelle communale ou inter-communale.

- Les étapes :

- Les monographies ont été élaborées en collaboration étroite entre les municipalités et le G.R.D.R. Les municipalités ont mis à la disposition du projet des enquêteurs qui ont participé à une formation

sur la conduite d'enquêtes de terrain et ont assuré ensuite la réalisation de ces enquêtes. Le G.R.D.R. a apporté un appui méthodologique et matériel nécessaire à l'élaboration d'un tel outil.

Dès le départ, **les municipalités ainsi que l'administration** : *Gouverneur (Wilaya), Hakem (Moughataa)* **ont été consultées** afin d'établir les finalités qui étaient assignées à ce travail. De même, à *Nouakchott*, la Direction des Collectivités Locales a été informée du lancement de ce programme et l'a encouragé. Les résultats vont être confrontés à ceux obtenus dans d'autres *Wilaya*.

- **Un travail de recherche bibliographique** a ensuite été mené afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres travaux déjà existants. Deux documents importants peuvent ainsi être mentionnés.

- *Monographie régionale, Wilaya du Guidimakha : l'identité régionale*, élaborée par le Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (base 1996).

- **P. Bradley, C. Raynaut, J. Torrealba** : *Le Guidimakha mauritanien, Diagnostic et propositions d'action*, étude financée par *War on Want* (octobre 1977).

- **L'élaboration de questionnaires socio-économiques** : le travail de recherche sur le terrain a été réalisé sur la base d'une enquête socio-économique imaginée par l'équipe du G.R.D.R. mais soumise au préalable à la critique des municipalités qui ont proposé des rectifications et des compléments. Ce questionnaire aborde des données d'ordre géographique, historique, démographique, sociologique et économique.

- **La délimitation des communes** : au démarrage de l'enquête, la cellule du G.R.D.R. a demandé aux maires des dix-huit communes de communiquer **la liste des localités relevant du territoire de leur commune. Ces limites n'ont pas été évidentes à établir** car les localités ne faisaient pas toutes partie intégrante des limites fixées par les décrets de constitution des communes datant de 1986-1987 pour les communes urbaines et de 1988 pour les communes rurales (décrets cités dans le texte). Il arrive parfois que certaines localités soient situées à la limite entre deux communes. Ce problème incombe en partie à l'établissement des listes électorales qui tient compte de l'appartenance politique d'une localité plutôt que de sa situation géographique. Cette approche a néanmoins permis **d'attirer l'attention des municipalités sur l'importance que revêt la connaissance du territoire communal** dans la mise en place de politique de développement local.

- **Les enquêtes** : Ce sont les municipalités qui ont choisi leurs enquêteurs (secrétaire général, enseignant, conseiller municipal, autres...) afin de garantir au maximum la fiabilité des informations recueillies. Le G.R.D.R. a organisé **une session de formation** à la technique d'enquête d'une durée d'une journée. De même, pendant la durée de l'enquête, le G.R.D.R. a effectué **des missions de suivi** pour appuyer les enquêteurs et, si nécessaire, réorienter leur travail.

- **Le traitement des données** : La cellule du G.R.D.R. a procédé au dépouillement des données brutes et à leur organisation sur des tableaux thématiques. Les premiers résultats ont été soumis à la validation des municipalités et de certains acteurs clés de certaines localités, ce qui a permis des corrections importantes.

- **La rédaction des monographies** : Elle a été réalisée avec l'appui du personnel qualifié du G.R.D.R. Toutes les synthèses sont soumises à l'approbation des municipalités.

- **Une ébauche cartographique** : Une carte de chaque commune a été réalisée à partir d'un travail de terrain (relevé des coordonnées de toutes les localités et des lieux importants à l'aide d'un G.P.S., fond de carte I.G.N. au 1/200 000 pour les cours d'eau et les reliefs) sur le logiciel de Dessin Assisté par Ordinateur (D.A.O.) *Adobe Illustrator*.

- Une critique des chiffres et des données :

L'enquête a été conduite au niveau de toutes les localités de toutes les communes considérées. Les données ont été recoupées et vérifiées autant que possible mais elles restent **à prendre avec précaution** surtout pour certains secteurs d'activités (taille du cheptel pour l'élevage, production

annuelle pour l'agriculture) ou pour toutes les données statistiques (chiffres du R.A.N.V.E.C.).

- **Les communes choisies :**

Ce travail d'élaboration des monographies communales a été engagé à la fin du premier semestre 1999, après les élections municipales de janvier 1999. Il est escompté, à terme, de réaliser le travail pour les **dix-huit communes** qui composent la région. Mais étant donné le nombre important de communes¹³, l'action a été engagée par étapes progressives avec un rythme moyen de six communes traitées par étape. **La première phase est primordiale** car elle a notamment pour objet de tester et de valider la démarche retenue.

Pour cette première phase, **sept communes ont finalement été concernées** : il s'agit de *Sélibaby* et de *Ould Yengé* et de *Arr*, *Baédiam*, *Bouilly*, *Dafort* et *Tachott*.

Les deux premières communes ont été retenues pour leur qualité de **communes urbaines**. *Sélibaby* est chef-lieu de *Moughataa* et de *Wilaya*, *Ould Yengé* est chef-lieu de *Moughataa*. Ces deux villes constituent **des pôles** administratifs, politiques et socio-économiques importants.

Les cinq autres communes correspondent à des **communes rurales** dont les chefs-lieux sont **des centres importants** qui accueillent chaque année des habitants nouvellement sédentarisés attirés par les potentialités commerciales et agricoles. L'évolution de ces communes a des répercussions évidentes sur les communes voisines et leur équipement aura une résonance directe et immédiate sur les localités des communes voisines. Notons que la commune de *Bouilly* a été incluse dans la première phase en février 2000 car cette commune entretient avec la commune voisine de *Ould Yengé* des relations étroites qui seront autant d'atouts pour développer des programmes communs de développement...

ATTENTION

Cette monographie n'est pas statique.

Il s'agit d'un premier travail de diagnostic territorial à l'échelle communale dont les données devront être nécessairement corrigées et réactualisées régulièrement.

IV) Validation de la Monographie

Après avoir été rédigées, les monographies sont soumises à une **validation par la population** de la commune. Pour ce faire, des « journées de rencontre communale » sont organisées par la Commune et le GRDR. Ces journées rassemblent plusieurs représentants de chaque localité (homme, femme et jeune), des représentants des organisations socio-professionnelles (des organisations paysannes, agropastorales, associations de jeunes, de migrants, de commerçants, d'artisans, etc.). Ainsi, toute la population est représentée (en moyenne 80 personnes) pendant deux à trois jours pour valider le contenu de la monographie de leur commune.

Ces journées constituent **un temps fort d'échanges inter-villageois**. En général, il s'agit de la première manifestation réunissant les habitants de tous les villages qui composent le territoire communal. Chacun apprend à connaître le territoire communal, prend acte des problèmes qui touchent les autres villages et partage ses **réflexion sur les enjeux de développement** à l'échelle communale.

V) Le processus de développement local

La réalisation de la monographie communale constitue la première étape d'un processus dit de développement local. Appuyée par le GRDR, la Commune s'engage dans ce processus qui a pour objectif de **transférer aux acteurs locaux les moyens nécessaires pour qu'ils mettent en œuvre le développement de leur territoire (la commune) conformément aux aspirations des populations**.

¹³ De plus, ce travail a été réalisé sur le budget initial de la cellule du G.R.D.R. (cf. la convention d'objectif). Pour cette raison non plus, il ne pouvait être envisagé de toucher l'ensemble des communes de la région.

Pour se faire, la Commune, les représentants de chaque village et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire communal s'unissent aux seins **d'instances de concertation** pour élaborer et mettre en œuvre des **plans de développement local**.

Le **renforcement de la démocratie locale** par la participation, la concertation des acteurs locaux, l'information aux populations, le **renforcement des capacités locales** de mise en œuvre de chantiers, de maintenance d'équipements publics, de gestion de fonds financiers, de gestion, de suivi et d'évaluation de projets sont autant de principes qui caractérise ce processus.

Annexe 2 – Fiches de synthèse par localité

Ould-Yengé		Créat.	Pop.		Maire de la Commune : <i>KANE Seydi</i> Chefs de village : Quartier Administratif : Sidi Mohamed Ould Samba <i>Quartier Foulabé</i> : Didi Diawo <i>Quartier Ksar</i> : Ousmane Brahim Kane <i>Quartier Militaire</i> : Salek Ould Homdoll <i>Quartier Tevraəh Zeïna</i> : Mohamed Lemine Ould Mohamed Vall					
		1936	2 158							
Education	<i>Ecole</i>	<i>Class.</i>	<i>Instit.</i>	<i>Inscrits</i>	Santé	1 centre de santé de type B (médecin, infirmiers, laborantin et aides soignants) Pharmacies 1 centre de type A en construction				
	2	21	19	743						
	Enseignement secondaire									
	1 collège-Lycée : 228 inscrits									
Agriculture	Lemsilla, Rumda, Tissilit, Charchar, Chelkhet O. Yengé...				Elevage	<i>Ov.</i>	<i>B</i>	<i>Cap.</i>	<i>Cam</i>	<i>Total</i>
						882	1	936	30	2875
Maraîchage	<i>Date</i>		<i>Surface</i>		Eau	<i><u>Réseau</u></i> (pompe solaire et citerne 12m3) : 4 bornes <i>fontaines publiques et 84 branchements privés,</i> <i><u>De nombreux puits</u></i>				
	1965		7200							
Infrast. éco.	De nombreuses boutiques et artisans Regroupés autour du marché (quartier administratif), 4 boutiques quartier Ksar									
Dynamiq. locale	13 coopératives paysannes, de nombreuses autres organisations professionnelles, des associations de jeunes (une Union de jeunes Ould Yengé-Boudjoubaye Peul)									
Priorités	Réseau d'eau potable		Matériel horticole et protection des cultures			Enclavement		Construction de logement		Electricité

10	Boudjoubaye Ehel Abeïdy	Créat.	Pop.	Chef du village : Soueidatt Ould Amar				
		1950	165					
Education	Classes	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	2	2	82					
Agriculture	Falo : Chelkhet Boudjoubaye ; Chelkhet Dibba ; Lemssila ; Ouldai Lakhmou			Elevage	Ov.	Bov.	Cap.	Total
					40	55	40	135
Maraîchage	Date	Surface (m²)		Eau	1 puits fonctionnel			
	1987	1300						
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte adhérent à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 50 adhérents activités : maraîchage, artisanat							
Priorités	Santé		Eau (agricole)		Protection cultures		Pompe pour le puits (eau potable) / Moulin	

02	Boudjoubaye Peul	Créat.	Pop.	Chef du village : Bobo Djellel Kane				
		1941	575					
Education	Classes	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	2	2	75					
Agriculture	Falo : Lemssila ; Chelkhet Paraolé ; Tichilitt ; Wendou Boudjoubaye			Elevage	Ov.	Bov.	Cap.	Total
					10	180	200	390
Maraîchage	Date	Surface (m²)	Eau	Forage		Puits		
	1983	400		1		1		
Infrast. éco	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	1 coopérative féminine adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 25 femmes activités : maraîchage, champ collectif, artisanat, commerce			1 coopérative masculine adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 30 adhérents activités : maraîchage, gomme arabique, commerce				
Priorités	Protection cultures			Moto-pompe pour le puits d'eau potable				

01	Ehel Abeïdallah	Créat.	Pop.	Chef du village : Sid'Ahmed Ould Abeïdallah							
		1987	80								
Education	Classe	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé						
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		12								
Agriculture	Falo : Tichilitt Sersar, Lemssila			Elevage	Ov.	Bov.	Can.	Total			
					60	300	130	490			
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits	remauaes						
	1988	72		1 défectueux	Puits asséchés en saison sèche ; approvisionnement aux puisards						
Infrast. éco.	Bout.	Fours	Moul.	Bouch.	Forges	Bijout.	Cord.	Marché proche			
	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé										
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 45 adhérents Activités : maraîchage, artisanat										
Priorités	Eau potable			Protection des cultures			Santé				

04	Ehel Boïba Didi	Créat.	Pop.	Chef du village : Kassem Ould Boïbe Didi							
		1989	66								
Education	Classe	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé						
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		9								
Agriculture	Falo : Gourvava			Elevage	Ov.	Bov.		Total			
					80	130	90	300			
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits	Remarques						
	2001	200		1 (Eau salée)	Utilisation de puisards uniquement						
Infrast. éco.	Bout.	Fours	Moul.	Bouch.	Forges	Bijout.	Cord.	Marché proche			
	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé										
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte regroupant 50 adhérents activités : maraîchage, exploitation de henné, palmiers dattiers										
Priorités	Eau potable			Protection culture			Matériel horticole				

01	Ehel Lemine	Créat.	Pop.	Chef du village : Sidina Ould Elemine							
		1994	49								
Education	Classe	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé						
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		4								
Agriculture	Falo : Alentours du village			Elevage	Ov.	Bov.	Can.	Total			
					0	90	50	140			
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits	Remarques						
	1994	370		1 (Eau salée)	Utilisation de puisards						
Infrast. éco	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé										
Dynamiq. loc	1 coopérative féminine adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 40 adhérents activités : maraîchage, exploitation de henné, reboisement et fixation des dunes (plantation de jujubiers)										
Priorités	Eau potable			Eau à usage agricole			Mosquée				

06	Ehel Mbissané	Créat.	Pop.	Chef du village : Mohamed Lakdaf o/ Sidi Mohamed					
		1988	51						
Education	Class.	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé				
	Taleb Abodalla (dept. Kankossa)		6						
Agriculture	Falo : Chelkhett Gourvava, Lemssila			Elevage	Ov.	Bov.	Cap.	Cam.	Total
					10	20	40	3	73
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits		Remarques			
	1989	840		1 (en construction)		Utilisation de puisards			
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé								
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte regroupant 30 adhérents activités : maraîchage, commerce, artisanat								
Priorités	Eau potable		Protection des cultures			Matériel horticole			

07	Ehel Obeïd	Créat.	Pop.	Chef du village : Jeddou Ould Obeïd				
		1981	118					
Education	Classe	Instit	Inscr	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		23					
Agriculture	Falo : Lemssila Tichilitt Sersar Roumda			Elevage	Ov	Bov	Can	Total
					45	200	200	445
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits		Remarques		
	1983	250		1 (hors d'usage)		Le puits étant hors d'usage, l'approvisionnement se fait à partir de puisards		
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 51 adhérents activités : maraîchage, culture de henné, palmier dattier, artisanat, commerce							
Priorités	Eau potable		Protection des cultures		Pharmacie villageoise		Ecole, Moulin, Boucherie	

08	Ehel Rady	Créat.	Pop.	Chef du village : Diyé Ould Alioune				
		1975	54					
Education	Classe	Instit	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		8					
Agriculture	Falo : Dakhla			Elevage	Ov.	Bov.	Can.	Total
					6	80	30	116
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits		Remarques		
	1975	1911		1 (hors d'usage)		Le puits étant hors d'usage, l'approvisionnement se fait à partir de puisards		
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 45 adhérents activités : maraîchage, artisanat, commerce							
Priorités	Protection des cultures		Eau potable			Matériel horticole		

09	Gourvava	Créat.	Pon.	Chef du village : Salek Ould Mhaïham Salek Ould Blal				
		1965	450					
Education	Class.	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	3	3	140					
Agriculture	Falo : Chelkhat Gourvava, Chelkhat Mleile, Karakoro			Elevage	Ov.	Bov.	Can.	Total
					100	150	300	550
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Forage	Puits	Barrage		
	1985	300		1 (en panne)	2 (asséchés en saison sèche)	Hors d'usage		
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	3 coopératives mixtes (1 adhérent à l'Union Bouilly/Ould-Yengé) regroupant 210 adhérents							
Priorités	Eau à usage agricole			Protection des cultures		Matériel horticole		

01	Guelewol 1	<i>Créat.</i>	<i>Pon.</i>	Chef du village : Oumar Demba Bâ					
		1950	320						
Education	Ecole Intervillages (Cf. Oued Jrid)		<i>Inscr.</i>	Santé	Cf. Ould-Yengé				
			52						
Agriculture	Falo : Wendou Guelewol, Tiangol Guelewol, Seeno Guelewol			Elevage	<i>Ov.</i>	<i>Bov.</i>	<i>Can.</i>	<i>Cam.</i>	<i>Total</i>
					170	600	150	10	930
Maraîchage	<i>Date</i>	<i>Surface</i>		Eau	<i>Puits</i>		<i>remarques</i>		
	1969	10 000			1		Approvisionnement à partir de puits insuffisante		
Infrast. éco.	<i>Bout.</i>	<i>Fours</i>	<i>Moul.</i>	<i>Bouch.</i>	<i>Forges</i>	<i>Biout.</i>	<i>Cor</i>	<i>Marché proche</i>	
	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé								
Dynamiq. loc	1 coopérative féminine (87 adhérents) et 1 coopérative masculine (?) adhérant à l'union activités : maraîchage, champ collectif, artisanat, commerce.								
Priorités	Protection des cultures			Eau à usage agricole			Mosquée (en construction)		
Remarques	60 enfants ne vont pas à l'école faute d'instituteurs + 50% d'augmentation de la population en 2 ans (arrivée massive de villageois venus du Mali)								

	Guelewol 2		<i>Créat</i>	<i>Pon</i>	Chef du village : Sidi El Hoj Djolled					
			1996	92						
Education	Ecole Intervillages (Cf. Oued Jrid)			<i>Inscr</i>	Santé	Cf. Ould-Yengé (Une femme ayant été formée par HCR, revend des médicaments)				
				28						
Agriculture	Falo : Chelkhet Guelewol				Elevage	<i>Ov</i>	<i>R</i>	<i>Can</i>	<i>Cam</i>	<i>Total</i>
						50	3	20	3	373
Maraîchage	<i>Date</i>	<i>Surface</i>	Eau	<i>Puits</i>		<i>Remarques</i>				
	1996	1 500		1 (en construction)		1 puits intervillages souvent asséché				
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé									
Dynamiq. loc	1 coopérative mixte adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 80 adhérents activités : maraîchage, exploitation de gommaraie, artisanat, commerce									
Priorités	Eau potable			Protection des cultures			Santé			

12	Lebheïre 1	Créat.	Pon.	Chef du village : Moctar Ould Maka				
		1945	105					
Education	Ecole	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé			
	Cf. Ould-Yengé (école 1)		3					
Agriculture	Falo : Blekwwata, Tichilit Lebheïré, Chelkhet Lebheïre			Elevage	Ov.	Bov.	Cap.	Total
					20	35	30	85
Maraîchage	Date	Surface	Eau	Puits	Remarques			
	1972	360		1	Puits en mauvais état			
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé							
Dynamiq. loc	1 coopérative féminine adhérant à l'Union Bouilly/ Ould-Yengé regroupant 50 adhérentes activités : maraîchage, culture d'arachides, bissap, doum							
Priorités	Ecole			Protection culture		Barrage		
Remarques	Une trentaine d'enfants ne vont pas à l'école (éloignement géographique par rapport à l'école de Ould-Yengé)							

13	Lebheïre 2	Créat.		Pop.		Chef du village : Cheikh Ould Jam					
		1965		120							
Education			Class.	Instit.	Inscr.	Santé		Cf. Ould-Yengé			
		Cf. Ould-Yengé (école 1)			18						
Agriculture		Falo : Lemssila, Chelkhet N'dery				Elevage		Ov.	Bov.	Cap.	Total
								40	250	45	335
Maraîchage		Date		Surface		Eau		Puits		Remarques	
		1982		384				1	Asséché en saison sèche		
Infrast. éco.		Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé									
Dynamiq. loc		1 coopérative féminine et 1 coopérative mixte regroupant au total 95 adhérents activités : maraîchage, champ collectif, culture de henné, palmiers dattiers, jujubiers, commerce									
Priorités		Eau potable			Protection des cultures			Matériel horticole			

14	Oued Jrid	Créat.		Pop.		Chef du village : Kassem Ould Mohamed				
		1964		115						
Education		Class.	Instit.	Inscr.	Santé	Cf. Ould-Yengé				
		2	1	25						
Agriculture	Falo : M'sab-Ameiré				Elevage	Ov.	Bov.	Cap.	Total	
						30	400	120	550	
Maraîchage	Date	Surface			Eau	Puits		Remarques		
	1994	170				1 fonctionnel 1 hors d'usage				
Infrast. éco.	Aucune infrastructure villageoise, Cf. Ould-Yengé									
Dynamiq. loc	1 coopérative féminine adhérant à l'Union Bouilly/Ould-Yengé regroupant 70 adhérentes activités : maraîchage, champ collectif, culture de henné, commerce									
Priorités	Eau à usage agricole			Eau potable			Protection des cultures			

Annexe 3 - Les priorités de la population par localité

L'ordre des priorités dans la Commune de Ould Yengé

Code	Localités	Ordre des priorités						
		Eau		Santé	Educa- tion	Encla- vement	Protect culture	Autres
		Potable	Agricole					
19700	Ould Yengé (Chef-lieu de la commune)		1	-	5	-	-	Assainissement urbain (3)
19701	Boudjoubaye Ehlel Abeïdy		3	5	-	-	1	
19702	Boudjoubaye Peul	3	1		-	-	5	
19703	Ehel Abeïdallah	5	-	1	-	-	3	
19704	Ehel Boïba Didi	5	-	-	-	-	3	Matériel horticole (1)
19705	Ehel Lemine	5	3	-	-	-	-	Mosquée (1)
19706	Ehel Mbissané	5	-	-	-	-	3	Matériel horticole (1)
19707	Ehel Obeïd	5	-	-	-	-	3	Matériel horticole (1)
19708	Ehel Rady	3	-	-	-	-	5	Matériel horticole (1)
19709	Gourvava	-	5	-	-	-	3	Matériel horticole (1)
19710	Guelewol 1	-	3	-	-	-	5	Mosquée (1)
19711	Guelewol 2	5	-	1	-	-	3	
19812	Lebheïre 1	3	-	-	-	-	5	Matériel horticole (1)
19813	Lebheïré 2	5	-	-	-	-	3	Matériel horticole (1)
19814	Oued Jrid	3	5	-	-	-	1	
Total		59	21	7	5	0	43	Mat. Hort. 7 Assain. 3 Mosquée 2

Remarque : Ce tableau correspond aux réponses apportées à la question « citez les trois besoins prioritaires du village par ordre d'importance ». Nous avons pondéré ces réponses en donnant un coefficient 5 à la première priorité, 3 à la seconde et 1 à la troisième..

Annexe 4 - Contacts et personnes ressources

Listes des élus communaux de Ould-Yengé

Nom	Fonction	Localité
Seïdou Kane	Maire	Q Ksar
Seïdou Ould Mohamed Vall	1 ^{er} adjoint	Q T Z
Soueidatt Ould Billal	2 nd adjoint	Boudjoubaye II
Selvé Ould Obeïd	3 ^{ème} adjoint	Hel Obeïd
Sidi Mahmoud Ould Bechir	Conseiller	Q A
Diawo Amadou Didi	Conseiller	Q F
Demba Ould Khatra	Conseiller	Gourvava
Sow Djibril	Conseiller	Guellewol Sud
Saïdou Diallo	Conseiller	Guellewol Nord
Cheikh Ould Diom	Conseiller	Lebheiré II
Cheikhna Ould Boubacar	Conseiller	Q M
Oumarou Ould M'barek	Conseiller	Q A
Salek Ould M'baïhom	Conseiller	Gourvava
Mohamed Ould Mohamed Sghaïr	Conseiller	Q A

Liste des chefs de villages de la commune de Ould-Yengé

Village/quartier	Nom du chef
Ould Yengé - Administratif	Sidi Mohamed Ould Samba
Ould Yengé – Militaire	Salek Ould Homdoll
Ould Yengé – Tevragh Zeïna	Mohamed Lemine Ould Mohamed Vall
Ould Yengé - Ksar	Ousmane Brahim Kane
Ould Yengé - Foulabé	Didi Diawo
Boudjoubaye Hel Abeïdy	Soueidatt Ould Amar
Boudjoubaye Peulh	Bobo Djellel Kane
Gourvava	Salek Ould Mhaïham Salek Ould Blal
Guellewol 1 Nord	Oumar Demba Bâ
Guellewol 2 Sud	Sidi El Hoj Djolled
Hel Abeidallah	Sid'Ahmed Ould Abeidalla
Hel Boïbe Didi	Kassem Ould Boïbe Didi
Hel Lemine	Sidina Ould Elemine
Hel Obeïd	Jeddou Ould Obeïd
Hel Rady	Diyé Ould Alioune
Lebheire I	Moctar Ould Maka
Lebheire II	Cheikh Ould Jam
Mbissané I	Mohamed Lakdaf o/ Sidi Mohamed
MBissané II	Sidi Mohamed dit Debeyé
Oued Jrid	Kassem Ould Mohamed

Liste des coopératives socio-professionnelles réparties sur le territoire communal de Ould-Yengé

Nom	Nbre mbres	Localité (ou quartier)	Président(e)	Adhérent à l'union
El Itihad (hom)	40	Boudjoubaye II	Sidi Med o/ Samba	*
El Itihad (fem)	50	Boudjoubaye II	Zeinebou m/Lemrabatt	*
Ellitoré Boudjoubaye (Fem)	40	Boudjoubaye Peul	Fatimata Kane	*
Ellitoré Boudjoubaye (Hom)	40	Boudjoubaye Peul	Baba Kane	*
Tichilit Yerssar	70	El Abeidallah	Kallé m/Cheikh	*
Dar Salamh	37	El Boïbe Didi	Oumou Kane	*
El Wihde Niswiye	10	El Boïbe Didi	Debbou m/Soueidatt	
Nasser wa Tayssir	35	El Lemine	Tatté m/ Med Abdallah	*
Nasser	45	El Obeïd	Gouvava m/ M'boïrik	*
El Houda	37	El Rady	Aïchata M/Cheikh El Mehdy	
El Wivak Wa Nassr	45	Gourvava	Vatimettou m/Madjinbe	
El Joumhour m/Ejel Takadoum	30	Gourvava	Boyé m/Soukabé	
El Wihda I	96	Gourvava	Tislîm m/Sidi Med	*
Bamtaré Guellewol	60	Guellewol Nord	Aminata Sané	*
Bomtoré Djomon	35	Guellewol Nord	Houley M'bondy Ba	
Djoker Endom	40	Guellewol Sud	Mariam Ifra Sow	*
Lebheïre I	65	Lebheïre I	Oumkoulssoum m/ Mahmoud	*
Lebheïre II	95	Lebheïre II	Lalla m/ Djam	*
Lemssillé	50	MBissan II	Batté m/ Sidi Med	*
El Wihde Wa Tejemou	50	Oued Jrid	Rabbouha m/ Ich	*
El Moustakbal	16	Q. Administratif	Samba Camara	
Nadava	150	Q. Administratif	Touménée m Brahim	*
Bomtaré	60	Q. Ksar	Aminata Kane	*
Itimindé	70	Q. Ksar	Djouma Kane	*
Dintal	26	Q. Ksar	Hawa Adya Kane	
Al Borokatt	12	Q. Militaire	Saleko/Homdatt	
El Youssr Wa Teyssir	30	Q. Militaire	Lalla m/Cheikh	
El Veteh Wa Najah	15	Q. Militaire	Abdi o/ Abdi	
Sava	20	Q. Militaire	Khoueidijé	
Nasrwe Nejad	80	Q. Militaire	Tislîm m/ Cheikh	*
El Birwa Takwa	30	Q. Tevragh Zeïna	Selkou O/Mohfoud	
Chouarra	54	Q. Tevragh Zeïna	Memmé m/ Lemrabott	*
Chabab Niswy	47	Q. Tevragh Zeïna	Vatimetou m Zein	*

Listes des associations de la commune de Ould Yengé

Associations	Président
Association des commerçants	Kassem o/ Cherif Aly
Associations des boulangers	Jemoua o/ Sidi
Association des bouchers	Mohamed Abdallahy o/ Madjimbé
Association des courtiers	Mohamed o/ Mohamed Sghair et Saïdou Dafi
Association des éleveurs	Khallihly o/ Hamoïtty et Kane Djibril
Association des horlogers	Ousmane Dembel et Mohamed o/ Bezave
Association Teinture	Yalla Diop
Associations des jeunes	Mohamed o/ Khayorhoum et Nalla Coulibaly
Associations des migrants	Kane Ismaïla
Nissa-Banque	Foma Ly et Kane Mariata

Association des ressortissants de Ould-Yengé en France

Nom	Fonction dans l'association
Makam Brahim Kane	Président
Kane Ismaïla	Représentant des ressortissants à OY